



CONVENTION CADRE PETITES VILLES DE DEMAIN DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE SOMMIERES – COMMUNES DE SOMMIERES ET CALVISSON



Préambule

Le gouvernement a souhaité que le programme Petites villes de demain donne aux élus des communes de moins de 20 000 habitants, qui exercent des fonctions de centralités et présentent des signes de fragilité, les moyens de concrétiser leurs projets de territoire pour conforter leur statut de villes dynamiques, respectueuses de l'environnement, où il fait bon vivre.

Cette démarche s'inscrit directement dans le cadre des contrats territoriaux de relance et de transition écologique.

Ce programme constitue une boîte à outils au service des territoires, dans le cadre du plan de relance et de la conduite des grandes transitions économiques, écologiques, numériques, et démographiques.

La nécessité de conforter efficacement et durablement le développement des territoires couverts par le programme Petites villes de demain appelle à une intervention coordonnée de l'ensemble des acteurs impliqués, au-delà de celles de l'Etat et des partenaires financiers du programme.

Article 1 - Objet de la convention cadre

Le programme Petites villes de demain doit permettre aux petites centralités d'accélérer leur transformation pour répondre à leurs enjeux actuels et futurs, en leur proposant une offre de service « sur-mesure » mobilisable en fonction de leurs besoins. De plus, le programme favorise l'échange d'expérience et le partage de bonnes pratiques entre ses parties prenantes, au service des dynamiques territoriales renforcées par le Plan de relance.

Pour réussir ces grandes transitions, le programme Petites villes de demain est enrichi par la participation des forces vives du territoire qui sont les entreprises ou leurs représentants, les associations, les habitants.

La convention précise l'ensemble des engagements des différents partenaires pour la période du programme 2021-2026 : Etat, opérateurs, collectivités, secteur privé.

La Communauté de communes du Pays de Sommières et les communes de Sommières et Calvisson ont souhaité s'engager dans le programme Petites villes de demain, selon les termes de la convention d'adhésion en date du 20 juillet 2021.

La présentation du territoire de la Communauté de communes du Pays de Sommières et des communes de Sommières et Calvisson est détaillée à l'article 4 de la convention d'opération de revitalisation du territoire (ORT) annexée à la présente convention (Annexe 1).

Sur la base du projet de territoire, le programme Petites villes de demain décline, par orientation stratégique, des actions opérationnelles pour conduire sa démarche de transformation à moyen et long terme pour le renforcement des fonctions de centralité au bénéfice de la qualité de vie de ses habitants et des territoires alentours, dans une trajectoire dynamique et engagée dans la transition écologique. Le programme mobilise dans la durée les moyens des partenaires publics et privés.

Le contenu de la présente convention est conçu sur-mesure, par et pour les acteurs locaux. C'est une convention évolutive et pluriannuelle sur la période du programme 2021-2026. Elle fera l'objet d'une large communication et d'une évaluation sur la base d'indicateurs de performances et d'impact, notamment sur ses fonctions de centralité.

Article 2 – Ambitions du territoire, orientations stratégiques et plan d'actions

Les ambitions des communes de Sommières et Calvisson, les orientations stratégiques et le plan d'actions sont détaillées aux articles 5 à 7 ainsi que dans les fiches actions de la convention d'ORT annexée à la présente convention (Annexe 2).

En cas d'évolution des orientations ou objectifs en cours de programme, elles seront validées par le comité de pilotage, et feront l'objet d'un avenant à la présente convention. L'évolution des actions ne fait pas l'objet d'un avenant (point suivant).

Le plan d'action est la traduction opérationnelle du projet de territoire qui se décline en actions de la collectivité et des

dans une trajectoire dynamique et engagée dans la transition écologique.

Les communes de Sommières et Calvisson et l'intercommunalité du Pays de Sommières signataires s'engagent à désigner dans leurs services une cheffe de projet PVD responsable de l'animation du programme et de son évaluation.

Les communes de Sommières et Calvisson et l'intercommunalité du Pays de Sommières signataires s'engagent à animer le travail en associant les acteurs du territoire et en travaillant étroitement avec les partenaires de la convention (collectivités, entreprises, Etat, établissements publics, habitants, associations...) afin d'initier et de catalyser la dynamique du territoire en faveur du projet de territoire. Le partage des orientations et des actions qui découlent du projet de territoire est organisé localement au moment jugé opportun par la collectivité signataire, en accord avec l'Etat. Ce moment de partage a pour objectif, avant et également après la signature de la convention cadre et de la convention d'ORT, d'enrichir les actions, de favoriser la mobilisation autour du programme et l'émergence d'éventuels porteurs de projets.

Le territoire signataire s'engage à mobiliser les moyens, tant humains que financiers, nécessaires au bon déroulement du programme, ainsi qu'à son évaluation.

Le territoire signataire s'engage à la mise en œuvre des actions inscrites au programme, dont il est maître d'ouvrage.

4.3 L'État, les établissements et opérateurs publics

L'Etat s'engage à travers ses services, services déconcentrés et établissements à accompagner l'élaboration et la mise en œuvre du programme, dans une posture de facilitation des projets.

L'appui de l'État porte en particulier sur l'apport d'expertises techniques et juridiques et la mobilisation coordonnée de ses dispositifs de financement au service des projets du programme.

L'État s'engage à optimiser les processus d'instruction administrative et à examiner les possibilités d'expérimentation de procédures nouvelles, ou de simplification de procédures existantes, sur la base de projets précis qui lui seraient présentés dans le cadre du programme.

L'État soutient le cofinancement de postes de chefs de projet en complément des crédits apportés par les opérateurs partenaires du programme. Il s'engage à étudier le possible cofinancement des actions inscrites dans le programme, qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'État disponibles.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui mobiliseront notamment des financements pour le montage des projets et les investissements. Ce soutien permettra de renforcer la capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que les projets eux-mêmes.

En particulier :

- L'ANCT peut accompagner les territoires en conseil et ingénierie, via ses différents programmes d'intervention (France Service, tiers-lieux, ...) et dans ses domaines d'expertise comme par exemple la revitalisation commerciale. L'ANCT soutient également les projets par le pilotage du programme Petites villes de demain, et en particulier du Club ;
- L'Anah peut apporter un accompagnement aux différentes phases d'une stratégie en matière d'amélioration de l'habitat pour des interventions intégrant les thématiques spécifiques relevant de ses priorités (la lutte contre l'habitat indigne et dégradé, la précarité énergétique, la fragilisation et dégradation des copropriétés, le vieillissement de la population, tant en phase pré-opérationnelle qu'opérationnelle. Cet accompagnement peut être destiné aux propriétaires (occupants ou bailleurs), syndicats de copropriétaires, collectivités ou opérateurs immobiliers ;
- Le Cerema peut apporter un appui pour l'élaboration des projets de territoires et des plans d'action, ainsi que pour la phase de mise en œuvre et d'évaluation et dans ses domaines d'expertise (par exemple, la stratégie foncière et d'aménagement durable, la transition écologique, les mobilités, la revitalisation économique et commerciale) ;
- L'ADEME peut apporter un appui à travers un contrat d'objectifs transversal sur la durée du contrat

4.6. Engagements des autres opérateurs publics

Un ou des opérateurs publics s'engage-nt à désigner dans leurs services un ou des référent (s) pour participer à la gouvernance du programme ainsi qu'au dispositif de pilotage, de suivi et d'évaluation des actions et projets.

Ce ou ces opérateurs publics s'engage-nt à soutenir de manière prioritaire les actions et projets du programme, compatibles avec leurs politiques publiques et cadres d'intervention.

4-6-1. La Banque des territoires

La Caisse des Dépôts, par l'intermédiaire de sa direction de la Banque des Territoires, contribue à la mise en œuvre effective du Programme Petites Villes de Demain en mobilisant sur la période 2020-2026 les moyens visant notamment à :

- Accompagner les villes et leur intercommunalité en matière de soutien méthodologique et d'ingénierie de projet, adaptés aux problématiques des petites centralités et répondant aux enjeux de redynamisation et d'attractivité. Ces moyens pourront prendre la forme de cofinancement d'une partie des postes de chefs de projet, de cofinancement d'études nécessaires pour élaborer et mener à bien le projet global de redynamisation, et de prise en charge d'assistances techniques destinées aux territoires rencontrant des difficultés particulières ;
- Contribuer à l'expertise opérationnelle portant sur les montages dédiés à la mise en œuvre opérationnelle des investissements ou des solutions de portage d'actifs immobiliers aux côtés des acteurs économiques (la Caisse des Dépôts ne subventionne pas les investissements publics) ;
- Financer sous forme de prêts, en particulier le Prêt Rénovation Urbaine Petites Villes de Demain, les opérations des personnes morales publiques ou privées situées dans les communes lauréates du programme et incluses dans le périmètre des Opérations de Revitalisation Territoriale (ORT).

Pour chaque sollicitation financière (prêt, ingénierie, investissement), l'accompagnement de la Caisse des Dépôts sera subordonné aux critères d'éligibilité de ses axes d'intervention ainsi qu'à l'accord préalable de ses organes décisionnels compétents.

Les porteurs de projets publics comme privés ont, à travers le comité local de projet Petites Villes de Demain, une instance de proximité au sein de laquelle ils pourront faire examiner les possibilités de saisine de l'offre CDC Petites Villes de Demain de la Banque des Territoires selon les modalités qu'elle définit avec ses partenaires.

4-6-2. L'Établissement Public Foncier Occitanie

L'Établissement public foncier (EPF) accompagne les collectivités dans la mise en œuvre opérationnelle de leur projet par le biais de conventions foncières permettant d'accélérer la maîtrise des biens et terrains nécessaires au projet de revitalisation, dans le respect de son plan pluriannuel d'intervention.

Ainsi, l'EPF sera le partenaire des collectivités d'un point de vue technique, administratif et juridique, et s'appuiera sur ses dispositifs d'intervention adaptés à l'action en centres anciens.

4-6-3 Le PETR Vidourle Camargue

Le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) Vidourle Camargue en sa qualité de territoire de projets et structure porteuse des contractualisations avec l'Etat et la Région Occitanie, apportera son concours pour accompagner et faciliter le financement des actions visées par le programme.

Il mobilisera, dans cette perspective, les moyens en ingénierie nécessaires et adaptés pour participer à la gouvernance du programme ainsi qu'au dispositif de pilotage, de suivi et d'évaluation des actions et projets, en cohérence avec son rôle d'animation territoriale des programmes suivants :

- Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) qui prend en compte l'ensemble des dispositifs portés par l'Etat dont le dispositif « Petites Ville de Demain » ;
- Contrat Territorial Occitanie (CTO) et sa politique « Bourg-centre » ;
- Approche territoriale Intégrée Priorité 5 du FEDER et autres dispositifs européens territorialisés (LEADER, DLAL FEAMPA).

Chaque opération devra faire l'objet d'un dépôt de dossier auprès des services et collectivités compétents.

Ainsi, la composition du Comité de pilotage déjà installé au titre du dispositif Bourgs Centres pourra être complétée le cas échéant par l'intégration de nouveaux partenaires ou opérateurs. Ce Comité associe en particulier la structure du Territoire de projet porteur du Contrat de relance et de transition écologique et du Contrat territorial Occitanie.

Article 6 – Gouvernance du programme Petites villes de demain

Les collectivités porteuses mettent en place une gouvernance pour assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du programme, en association étroite avec l'Etat, confirmant (et ajustant si nécessaire) le fonctionnement installé à l'occasion de la convention d'adhésion pour l'élaboration de la stratégie.

Sont systématiquement invités au comité de pilotage les représentants de l'exécutif, des services de l'Etat, de la Caisse des dépôts – Banque des territoires, de l'Anah, du Cerema, de l'ADEME, ainsi que d'autres établissements publics et opérateurs mobilisés en appui du programme Petites villes de demain, et de représentants des collectivités départementales et régionales si elles sont cosignataires.

Il siègera au moins une fois par an pour :

- Valider l'évaluation annuelle du programme, sur la base des indicateurs de suivi et d'une synthèse financière ;
- Examiner l'avancement et la programmation des actions, y compris financièrement (actualisation du plan de financement) ;
- Étudier et arrêter les demandes d'évolution du programme en termes d'orientations et d'actions (inclusion, adaptation, abandon...);
- Décider d'éventuelles mesures rectificatives.

La cheffe de projet PVD désignée alimente le comité de pilotage et en particulier :

- Veille en détail au bon déroulement des actions prévues au programme, vérifie l'avancement des dossiers, analyse les éventuelles situations de blocage pour proposer des mesures visant à permettre l'avancement des projets ;
- Établit le tableau de suivi de l'exécution ;
- Met en place les outils d'évaluation et analyse les résultats des évaluations ;
- Propose les évolutions des orientations stratégiques ;
- Propose les évolutions et les propositions d'ajouts de fiches actions.

Article 7 - Suivi et évaluation du programme

Un tableau de bord de suivi du programme est établi, régulièrement renseigné, décrivant l'avancement des orientations et actions (taux de réalisation, mobilisation des moyens et financement, indicateurs...). Il est tenu à jour par la cheffe de projet PVD. Il est examiné par les services de l'Etat et présenté en synthèse au comité de pilotage. D'autres tableaux de bord partagés, complémentaires, peuvent être établis, en fonction des besoins, et mis à disposition auprès de l'ensemble des parties prenantes.

Le dispositif d'évaluation, articulé sur plusieurs niveaux (intégralité du programme, orientations et actions) avec la définition des indicateurs et la désignation des acteurs en charge de son fonctionnement, fera l'objet de comptes rendus une fois par an devant le comité de pilotage. Il s'intégrera au dispositif national d'évaluation du programme national PVD.

Article 8 - Résultats attendus du programme

Les résultats seront suivis et évalués. Le ou les indicateurs à l'aune desquels ces résultats sont évalués seront choisis en cohérence avec l'objectif recherché lors de la mise en œuvre de l'action.

Les objectifs détaillés et les indicateurs propres à chaque action sont précisés dans chaque fiche action en annexe.

En cas de contestation, litiges ou autres différends éventuels sur l'interprétation ou l'exécution de la convention, les parties s'efforceront de parvenir à un règlement à l'amiable entre elles.

A défaut, et préalablement à l'engagement de toute action contentieuse et sous réserves des dispositions prises au titre des articles précédents, les parties s'engagent à recourir à la médiation en application des articles L 213-1 du code de la justice administrative du différend qui les oppose et de saisir le président du Tribunal administratif de Nîmes à l'effet d'organiser la mission de médiation et de désigner la ou les personnes qui en seront chargées.

En cas d'échec d'une solution amiable, tout litige ou contestation auxquels la présente convention pourrait donner lieu tant sur sa validité que sur son interprétation, son exécution ou sa réalisation, sera soumis aux tribunaux compétents du ressort du tribunal administratif de Nîmes.

Sommaire des annexes

Annexe 1 – Convention d'opération de revitalisation de territoire (ORT)

Annexe 2 – Fiches action

Annexe 3 – Maquette Financière 2023

Annexe 4 – le cas échéant : Contrat de sécurité

par :

| | |
|---|--|
| L'Etat, représenté par la Préfète du Gard, Madame Marie-Françoise LECAILLON | |
| La Préfète du Gard  Marie-Françoise LECAILLON | |
| La Région Occitanie Pyrénées Méditerranée, représentée par sa Présidente, Madame Carole DELGA | Le Département du Gard, représenté par sa Présidente, Madame Françoise LAURENT-PERRIGOT |
|  |  |
| La Banque des territoires, représentée par sa Directrice régionale Occitanie, Madame Annabelle VIOLLET | La Communauté de communes du Pays de Sommières, représentée par son Président, Monsieur Pierre MARTINEZ |
|  |   |
| La commune de Calvisson, représentée par son Maire, Monsieur André SAUZEDE ou son représentant | La commune de Sommières, représentée par son Maire, Monsieur Pierre MARTINEZ |
|   |   |
| Le PETR Vidourle Camargue, représenté par son Président, Monsieur Pierre MARTINEZ | L'Etablissement Public Foncier Occitanie, représenté par sa Directrice Générale, Madame Sophie LAFENETRE |
|   |  |

Annexe 1 à la convention cadre Petites villes de demain de la Communauté de communes du Pays de Sommières et des communes de Sommières et de Calvisson



**Convention d'opération de revitalisation de territoire (ORT)
de la Communauté de communes du Pays de Sommières
et des communes de Sommières et de Calvisson**



ENTRE

Calvisson, représentée par son Maire, Monsieur André SAUZEDE, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération en date du 26 juin 2023 ;
Ci après désignée par « Calvisson » ;

Sommières, représentée par son Maire, Monsieur Pierre MARTINEZ, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération en date du 27 juin 2023 ;
Ci-après désignée par « Sommières » ;

La Communauté de Communes du Pays de Sommières, représentée par son Président, Monsieur Pierre MARTINEZ, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération en date du 06 juillet 2023 ;
Ci-après désignée par « Communauté de communes du Pays de Sommières »

D'une part,

ET

L'État, représenté par Madame Marie-Françoise LECAILLON, préfète du Gard,
Ci-après désigné par « l'État » ;

La Région Occitanie Pyrénées Méditerranée, représentée par sa Présidente, Madame Carole DELGA, dûment autorisée à l'effet des présentes par délibération de la commission permanente en date du 18 février 2022,
Ci-après désignée par « la Région » ;

Le Département du GARD, représenté par sa Présidente, Madame Françoise LAURENT-PERRIGOT dûment autorisée à l'effet des présentes par délibération en date du 22 octobre 2021,
Ci-après désignée par « le Département » ;

La Caisse des Dépôts, par l'intermédiaire de sa Directrice Régionale Occitanie de la Banque des Territoires, représentée par Madame Annabelle VIOLLET,
Ci-après désignée par « Banque des Territoires » ;

L'Etablissement Public Foncier Occitanie, représenté par sa Directrice Générale, Madame Sophie LAFENETRE,
Ci-après désigné par « Etablissement Public Foncier Occitanie » ;

Le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural Vidourle Camargue, représenté par son Président, Monsieur Pierre MARTINEZ, dûment autorisé à l'effet des présentes par délibération en date du 12 juillet 2023 ;
Ci-après désignée par « Pôle d'Equilibre Territorial et Rural Vidourle Camargue » ;

D'autre part,

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Il est composé *a minima* des collectivités et partenaires signataires de la présente convention. D'autres partenaires, organismes, établissements, collectivités pourront être invités autant que de besoin.

La co-présidence est assurée par le président de la communauté de communes du Pays de Sommières, et par les maires de Sommières et Calvisson.

Il se réunit *a minima* une fois par an pour :

- valider le bilan annuel de l'ORT et l'évaluation quinquennale prévus par l'article L.303-2 CCH sur la base des indicateurs de suivi et d'une synthèse financière ;
- examiner l'avancement et la programmation des actions, y compris financièrement (actualisation du plan de financement) ;
- étudier et arrêter les demandes d'évolution de l'ORT en termes d'orientations et d'actions (inclusion, adaptation, abandon...) ;
- décider d'éventuelles mesures rectificatives.

Toutefois, tant que le programme Petites villes de demain est en vigueur, le comité local (pilotage) de l'ORT est intégré à la gouvernance mise en place pour ce programme, c'est-à-dire au comité de projet défini à l'article 6 de la convention cadre PVD.

Le comité local de l'ORT est complété par un **comité technique** dont la composition peut varier autant que de besoin, mais réunit *a minima* un représentant des communes signataires, un représentant de l'EPCI signataire, un représentant de l'État (DDTM).

Il pourra se réunir aussi souvent que nécessaire afin de faire avancer les actions identifiées dans le programme et faciliter la mise en œuvre du projet de revitalisation du territoire.

Toutefois, tant que le programme PVD est en vigueur, le comité technique de l'ORT est intégré au comité technique mis en place dans le cadre de ce programme et piloté par le.la chef.fe de projet PVD.

Dans le cadre de l'ORT, le.la chef.fe de projet a pour principales missions la coordination, l'animation, le suivi administratif et l'évaluation de l'ORT et de ses projets. En lien permanent avec les élus concernés et les services de l'État, il agit comme un ensemble afin d'assurer la cohésion de toutes les actions.

Article 3 : Engagement général des parties

L'engagement général des parties, collectivités et partenaires de l'ORT est celui tel que formulé à l'article 4 de la convention cadre PVD.

Article 4 : Dynamiques locales engagées en amont de l'ORT, synthèse du diagnostic et enjeux de revitalisation

4.1 Dynamiques locales engagées en amont de l'ORT

En lien avec les services de l'État ou d'autres collectivités territoriales, la Communauté de communes du Pays de Sommières et les communes de Sommières et de Calvisson se sont déjà engagées dans la réalisation de diagnostics de territoire à différentes échelles.

La présente Opération de Revitalisation du Territoire du Pays de Sommières s'articule en effet avec plusieurs documents structurants à différentes échelles, traduisant les dynamiques locales de développement. Les signataires de la présente convention s'engagent à continuer de se conformer et de mettre en œuvre les objectifs de ces contrats et programmes. Sont notamment recensés par les partenaires :

A ce titre, plusieurs documents structurants sont portés ou coordonnés par le PETR Vidourle Camargue et s'articulent avec le programme « Petites Villes de demain » :

- **le projet de territoire du PETR Vidourle Camargue** (approuvé le 27 novembre 2019) : le territoire du PETR présente des atouts indéniables, mais pâtit parfois de sa notoriété et peine à trouver sa place entre les deux métropoles de Montpellier et de Nîmes, ainsi qu'à engager le développement économique, social et culturel nécessaire. Pour répondre à ce défi, les acteurs du territoire Vidourle Camargue ont vocation à consolider et valoriser leur identité commune autour d'enjeux partagés : soutenir l'économie locale, favoriser la mobilité des habitants, et notamment la mobilité douce, renforcer la présence d'équipements publics pour réduire les inégalités sociales et renforcer l'action des pouvoirs publics dans les centres urbains notamment dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville, contribuer à la transition énergétique, améliorer le cadre de vie, et renforcer l'attractivité touristique et culturelle du territoire. Cette ambition repose sur le renforcement des pôles d'équilibre et structurants (Lunel, Sommières, Le Grau-du-Roi, Vauvert, Calvisson, Vergèze, Aigues-Mortes) dans une armature urbaine multipolarisée et sur leurs capacités respectives à rayonner sur leur bassin de vie.

- **Le Plan Alimentaire Territorial** (en cours d'élaboration depuis septembre 2021) : il a pour principales ambitions d'harmoniser et de mettre en cohérence des démarches et initiatives qui répondent à des enjeux alimentaires communs identifiés à l'échelle du PETR et de fédérer l'ensemble des acteurs de la chaîne alimentaire (de la production à la consommation) dans une optique de sécurisation et de résilience alimentaire : s'adapter aux ressources, freins et limites qui pèsent sur le système alimentaire pour préserver le territoire tout en essayant de garantir une alimentation de qualité pour tous.

- **La candidature au label Pays d'Art et d'Histoire** : déposée en octobre 2022 (en cours d'instruction). Ce label culturel attribué par le Ministère de la Culture contribue à la reconnaissance culturelle nationale des territoires. Levier du tourisme, outil de développement économique, environnemental et social, il s'inscrit au cœur de la politique du territoire. Il vise à fédérer et entretenir les actions comme les acteurs culturels autour d'un projet axé sur la conservation et la valorisation des patrimoines naturels, environnementaux, monuments historiques, architecturaux contemporains, vernaculaires, immatériels et mémoriels et sur l'action culturelle en direction de tous les publics, visiteurs, résidents, scolaires.

- **Le Contrat territorial de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) Vidourle Camargue** (approuvé le 17 décembre 2021 pour 6 ans) : il a pour objectif d'accompagner la relance de l'activité par la réalisation de projets concrets contribuant à la transformation écologique, sociale, culturelle et économique du territoire. Le CRTE Vidourle Camargue comprend quatre EPCI (Pays de Sommières, Rhône Vistre Vidourle, Petite Camargue et Terre de Camargue) pour 36 communes. Ces derniers conviennent de poursuivre et d'accentuer, dans le cadre du CRTE, la mise en œuvre des contrats et des programmes en cours et s'entendent pour effectuer un recensement exhaustif des co-financements de politiques publiques et d'investissements publics au sein du territoire afin d'en assurer un suivi dans la durée et d'accroître les synergies inter-programmes. Le programme « Petites Villes de demain » constitue le volet « Petites centralités » de ce contrat.

- **Le Contrat Territorial Occitanie (CTO) Vidourle Camargue** (approuvé le 16 décembre 2022, durée de 6 ans) : Il s'agit du cadre privilégié développé par la Région Occitanie pour mettre en œuvre ses politiques territoriales via des territoires de projet. Il repose sur le territoire du PETR Vidourle Camargue. Le Contrat Territorial Occitanie (CTO) constitue le cadre privilégié de Dialogue stratégique et de gestion avec les territoires pour la mise en œuvre opérationnelle du PACTE VERT. Le CTO Vidourle Camargue a ainsi pour objectif d'accompagner son territoire au regard de sa spécificité, pour qu'il participe aux dynamiques régionales et s'inscrive dans la mise en œuvre des transitions et de la transformation de son modèle de développement impulsées par le PACTE VERT. Celui-ci repose sur trois grands piliers :

1. La promotion d'un nouveau modèle de développement, sobre et vertueux, porteur de justice sociale et territoriale, conciliant excellence et soutenabilité ;

4.2 Synthèse du diagnostic et enjeux de revitalisation

Diagnostic territorial de la commune de Sommières



Structuration et caractéristiques territoriales de Sommières

La commune de Sommières est située au sud du Département du Gard, à la périphérie Ouest de la plaine de la Vauvage et à la frontière du Département de l'Hérault.

Elle est multi-polarisée par les aires urbaines de Nîmes (27 km) et de Montpellier (28 km). Elle est identifiée par le SCOT Sud Gard comme un pôle d'équilibre agissant sur deux bassins de vie regroupant 25 communes et près de 24 000 habitants. Sommières dispose d'une trame commerciale et de services ainsi que de nombreux équipements structurants qui expliquent ce positionnement de pôle d'équilibre.

Cette commune très pittoresque est connue pour son centre médiéval construit en « damier » le long du fleuve le Vidourle, dont les étroites rues sont enjambées de multiples arcades et porches, et pour son château dont la haute tour accessible aux visiteurs domine la cité et son célèbre Pont Romain qui traverse le Vidourle.

A l'époque antique, la *via Lutevia* qui reliait Nîmes à Toulouse par Lodève, passait par le pont romain (1er siècle av. J.-C.). Cette position stratégique explique le développement de la ville et sa vocation de bourg-centre depuis le Moyen Age.

La quasi-totalité du centre historique se situe en zone inondable, en aléa fort, caractérisant la vulnérabilité de l'habitat et du commerce. Le développement urbain de ces dernières décennies a été fortement contraint par les crues du Vidourle. Il s'est concentré sur la rive droite du Vidourle.

Par ailleurs, la commune de Sommières a approuvé en 2015 le classement de son centre en Site Patrimonial Remarquable, dont les prérogatives sont traduites au sein du Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur (PSMV) se substituant ainsi PLU en centre-ancien.

Evolution et structure de la population de Sommières¹

La population Sommiéroise est une population qui a évolué positivement depuis plus de 10 ans. Sommières compte 5109 habitants en 2020² contre 4510 en 2008 soit une croissance de 10 % entre 2008 et 2018. Ce chiffre est révélateur de l'attractivité de la commune, il reste néanmoins inférieur à celui de la Communauté de Communes du Pays de Sommières (CCPS) (17%) et supérieur à celui de la moyenne départementale qui est de 7.8 % sur la même période. Il convient cependant de préciser que sur la période comprise entre 2008 et 2013, la commune affiche une variation de population quasi nulle, avec un taux de 0.1 % dont 0.2 % dus au solde apparent des entrées sorties sur la commune (solde naturel de -0.1%). Ce chiffre est bien en deçà de la variation annuelle de population de l'intercommunalité qui enregistre un taux de 1.7 % sur la même période. A partir de 2013, la commune enregistre une variation annuelle moyenne de population plus importante avec un taux de 1.8 % entre 2008 et 2019, taux supérieur à celui de la CCPS qui est de 1.4 % sur la même période.

La population de Sommières est hétérogène en âge avec un **indice de vieillissement de la population de 76**, soit 76 habitants de plus de 65 ans pour 100 jeunes de moins de 20 ans, plaçant la commune en dessous de la moyenne nationale (82) et un point en dessous de la population de la CCPS (77). En 2019, 54.3 % de la population Sommiéroise à moins de 44 ans.

| | 2008 | % | 2013 | % | 2019 | % |
|-----------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|
| Ensemble | 4 510 | 100,0 | 4 536 | 100,0 | 5 050 | 100,0 |
| 0 à 14 ans | 897 | 19,9 | 950 | 20,9 | 976 | 19,3 |
| 15 à 29 ans | 814 | 18,0 | 689 | 15,2 | 833 | 16,5 |
| 30 à 44 ans | 970 | 21,5 | 929 | 20,5 | 935 | 18,5 |
| 45 à 59 ans | 820 | 18,2 | 849 | 18,7 | 988 | 19,6 |
| 60 à 74 ans | 578 | 12,8 | 662 | 14,6 | 821 | 16,3 |
| 75 ans ou plus | 431 | 9,6 | 457 | 10,1 | 495 | 9,8 |

Tranche d'âge de la population – Sommières - INSEE

Il convient de noter une augmentation de la tranche des 60-74 ans sur Sommières entre 2008 et 2019.

Sommières compte 2302 ménages en 2019 composés majoritairement d'une seule personne et de couples sans enfant. La taille moyenne des ménages est de **2.16** en 2019 (2.31 CCPS) (nombre moyen d'occupants par résidence principale). En effet, **37.2 % de ménages sont composés d'une seule personne** (36.9 % moyenne nationale/29.5 % CCPS), **23.1 % des ménages composés d'un couple sans enfant** (29.2 % CCPS) et **22.3 % d'un couple avec enfant** (29,2 % CCPS).

¹ INSEE, RP 2019

² INSEE, population légale au 1^{er} janvier 2020

La majeure partie des propriétaires occupe une maison individuelle et les locataires occupent des appartements.

Le parc de logements en 2019 se structure de la manière suivante :

- ❖ **83.2 % de résidences principales dont :**
 - 46.5 % de propriétaires occupants (58.8 % moyenne nationale/ 67 % CCPS),
 - 37.1 % de locatif privé (26 % niveau national et 26.7 % CCPS)
 - 16.4 % de locatif social (5.9 % CCPS)
- ❖ **7.6 % de résidences secondaires (10.8 % CCPS)**
- ❖ **9.1 % de logements vacants (8.2 % moyenne nationale - 7.7 % CCPS) soit 253 logements environ**

| Année | Nombre logements | Taux de vacance % | Nombre logements vacants |
|-------|------------------|-------------------|--------------------------|
| 2008 | 2305 | 9.3 % | 214 |
| 2013 | 2450 | 10.9 % | 268 |
| 2019 | 2767 | 9.1 % | 253 |

Vacance logements Sommières – INSEE, RP 2019

Le taux de vacance reste assez stable entre 2008 et 2019. Le nombre de logements vacants a légèrement augmenté. La commune, consciente du problème de vacance en centre-ancien, a instauré en 2016 la taxe d’habitation sur les logements vacants (pour les logements vides depuis plus de 2 ans). Dès lors, entre 2017 et 2021, le produit de la taxe n’a cessé d’évoluer passant de 20 235 € à 28 313 €.

De plus, les données LOVAC 2021⁴ donnent un **taux 2.9 % de vacance structurelle pour des logements vacants depuis 2 ans, soit 80 logements sur Sommières**. C’est sur ce taux qu’il convient davantage de s’appuyer dans le cadre de cette étude, plus représentatif de la réalité de terrain.

Le parc de logement de Sommières est un **parc de logements majoritairement ancien présentant certaines fragilités**. 41.6 % des résidences sont construites avant 1945 (21.6 % moyenne nationale), soit **958 logements**. Par ailleurs, sur les 2303 résidences principales de la commune en 2019, l’Insee ne recense **pas de système de chauffage** (chauffage électrique, chauffage central individuel ou chauffage central collectif) pour **9.8 % d’entre elles, soit 226 logements**. 6.8 % des résidences ne sont pas équipées de salle de bain, **soit 156 logements**.

Les résidences principales (en 2019) se composent de 4.4 pièces en moyenne pour les maisons (CCPS 4.6 pièces) et de 2.9 pièces en moyenne pour les appartements (idem CCPS). Or, il y a une demande importante de logements de petite taille type studio ou deux pièces au regard notamment du profil des ménages.

Les colocataires n’entrent pas dans la catégorie des ménages d’une personne. Ils vivent dans un ménage de plusieurs personnes, en tant que personnes n’appartenant pas à une famille. La colocation est un phénomène observé à Sommières, particulièrement dans les rues basses. Les personnes vivent en colocation pour différentes raisons :

- Entre parents et enfants, des colocations sont organisées pour limiter les coûts
- Des colocations qui regroupent de jeunes occupants
- Des personnes plus âgées qui habitent en colocation, en raison de leurs faibles revenus ou vivant avec des minimas sociaux

La colocation apparaît à Sommières être une obligation plutôt qu’un choix de vie.

L’accès au logement social est difficile et les personnes seules ne sont pas prioritaires pour cet accès au parc social. Elles sont en outre attachées au territoire et ne souhaitent pas déménager pour accéder à un logement social

⁴ Croisement du fichier 1767BISCOM 2021, des Fichiers fonciers 2020 et 2021, de DV3F version 7 ainsi que des informations de la BAN (Base Adresse Nationale)

en réduisant le nombre de logements inondables par l'aléa de référence. Dans le cadre de cette opération globale, le niveau fini des planchers aménagés des locaux d'habitation ou d'activités nouvellement créés ou nouvellement affectés à ces destinations devra être située au dessus de la côte de référence (PHE + 0,30m).

La majorité des logements en centre-ancien de Sommières se situe dans les étages des immeubles. Les locaux en rez-de-chaussée sont pour la plupart des caves, des garages, ou des commerces. Cependant, certaines habitations sont existantes en rez-de-chaussée et perdurent. Celles-ci font face à un taux d'humidité important, à un manque de lumière et présentent donc des risques d'insalubrité et de sécurité.

La présente Opération de Revitalisation du Territoire mise en œuvre dans le cadre du programme « Petites Villes de demain » doit être regardée comme une opération globale d'aménagement urbain et vise donc à demander aux porteurs de projets souhaitant rénover des logements en centre-ancien, de supprimer les habitations existantes en RDC des bâtiments qui en possèdent et de pouvoir, en contrepartie, diviser les logements dans les étages en respectant les prérogatives du règlement du PPRI et celles du Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur (PSMV).

Ainsi, la réduction du nombre de logements inondable par l'aléa de référence permettra d'assurer la continuité de vie des populations et de diminuer la vulnérabilité globale face l'aléa, tout en permettant le renouvellement urbain pour répondre aux besoins de la population locale et aux demandes des investisseurs, en croissance depuis environ deux ans sur la commune.

Comme évoqué précédemment, L'INSEE identifie en 2019 958 logements en résidences principales construits avant 1945 (cela correspond aux résidences principales du centre-ville). A cela s'ajoute les logements vacants (80 logements environ selon les données LOVAC 2021, 253 selon les données de l'INSEE en 2019) ainsi que des résidences secondaires (210 logements sur la commune en 2019 selon l'Insee). Le nombre de logements potentiels en secteur FuCu du PPRI peut donc être estimé à :

- 958 (résidences principales construites avant 1945)
 - 125 logements vacants (soit la moitié des logements indiqués par l'INSEE, dont le nombre correspond davantage aux données LOVAC)
 - 105 logements en résidence secondaire (soit la moitié des résidences secondaires identifiées par l'INSEE en 2019)
- ⇒ 1188 logements en centre-ville potentiellement concernés par le risque inondation.

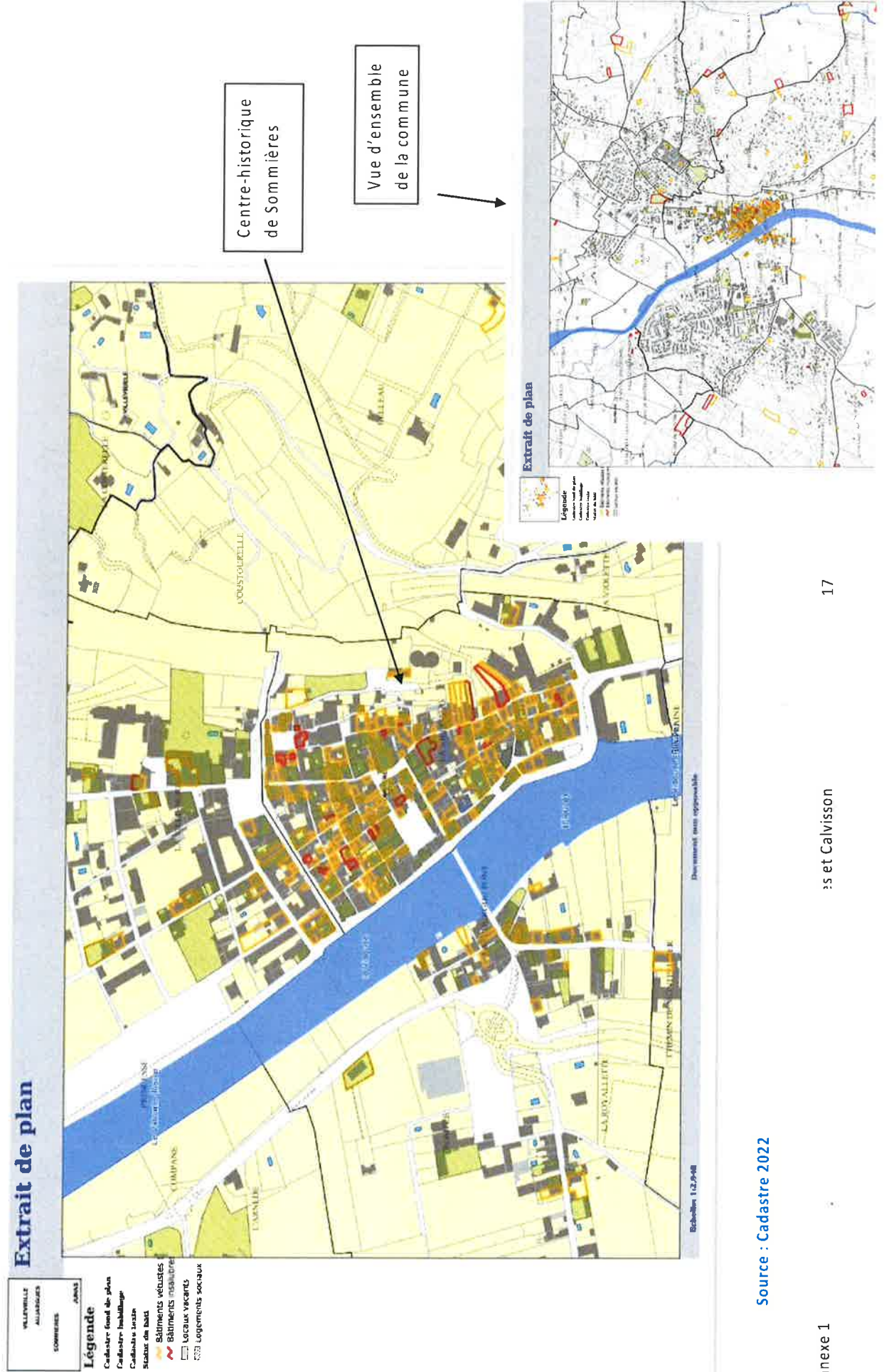
Le Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur (PSMV) identifie par ailleurs 630 fiches immeubles pour 56 îlots en secteur urbanisé (périmètre du centre-ville historique). Si on divise 1188 logements par 630, cela correspond à environ 2 logements par immeuble, ce qui semble correspondre à la réalité de terrain.

Pour évaluer le nombre potentiel de logements situés en RDC et vulnérables face au risque inondation, un travail de terrain a été mené à l'échelle de 12 îlots du PSMV (cf. carte ci-dessous). Les 12 îlots choisis présentent volontairement des caractéristiques différentes (commerces en RDC, habitat uniquement, habitat très dense en centre-historique, habitat 19^{ème} en parallèle du Vidourle le long de l'esplanade...) afin d'être représentatif du maillage urbain du centre-historique de Sommières. Sur les 12 îlots enquêtés, 60 logements potentiels en rez-de-chaussée ont été identifiés.

Si l'on rapporte ce chiffre au nombre total de logements identifiés dans le centre-ville, cela signifie que le nombre approximatif de logements en rez-de-chaussée en centre-ville en secteur FuCu du PPRI correspond à 280 logements.

Le programme de renouvellement urbain engagé au titre de PVD entend donc conditionner toute division dans les étages d'immeubles à la suppression des habitations en rez-de-chaussée, soit 280 logements potentiels qui ne seraient plus vulnérables face au risque inondation.

VACANCE, LOGEMENTS VÉTUSTES ET INSALUBRES DANS LE CENTRE ANCIEN DE SOMMIÈRES



Source : Cadastre 2022

Le dispositif de non décence mis en place par la CAF permet aux locataires de signifier à la CAF des problèmes de décence dans leur logement. Après instruction, si la CAF confirme qu'il y a des problèmes de décence du logement, elle demande au propriétaire de procéder aux travaux de rénovation autrement elle supprime les aides aux logements. Ce dispositif, malgré la précarité du parc de logement, est très peu mobilisé (entre 7 et 8 signalements par an depuis 2019). La faible mobilisation de ce dispositif s'explique au regard de la difficulté pour les locataires de se mettre en porte-à-faux avec leur propriétaire.

Enfin, deux dispositifs d'aides à la rénovation énergétique des logements existent sur le territoire, mais ils restent à ce jour peu utilisés sur la commune au regard du caractère ancien et vétuste du parc de logements :

- PIG Habiter Mieux (Dispositif d'aides financières Départementale pour la rénovation énergétique des logements) : 15 dossiers déposés depuis 2015.
- Ma Prim'rénov : Dispositif d'aides financières national pour la rénovation des logements : 22 dossiers déposés entre 2020 et 2021.

De plus, depuis fin 2021, un nouveau guichet d'aides à la rénovation des logements au profit des habitants a été ouvert sur le territoire de la CCPS, le Guichet Renov'Occitanie, avec deux permanences mensuelles sur Sommières. Les demandes sur le dernier trimestre ont été de 113 sur le territoire de la CCPS et de 51 sur le premier trimestre 2022.

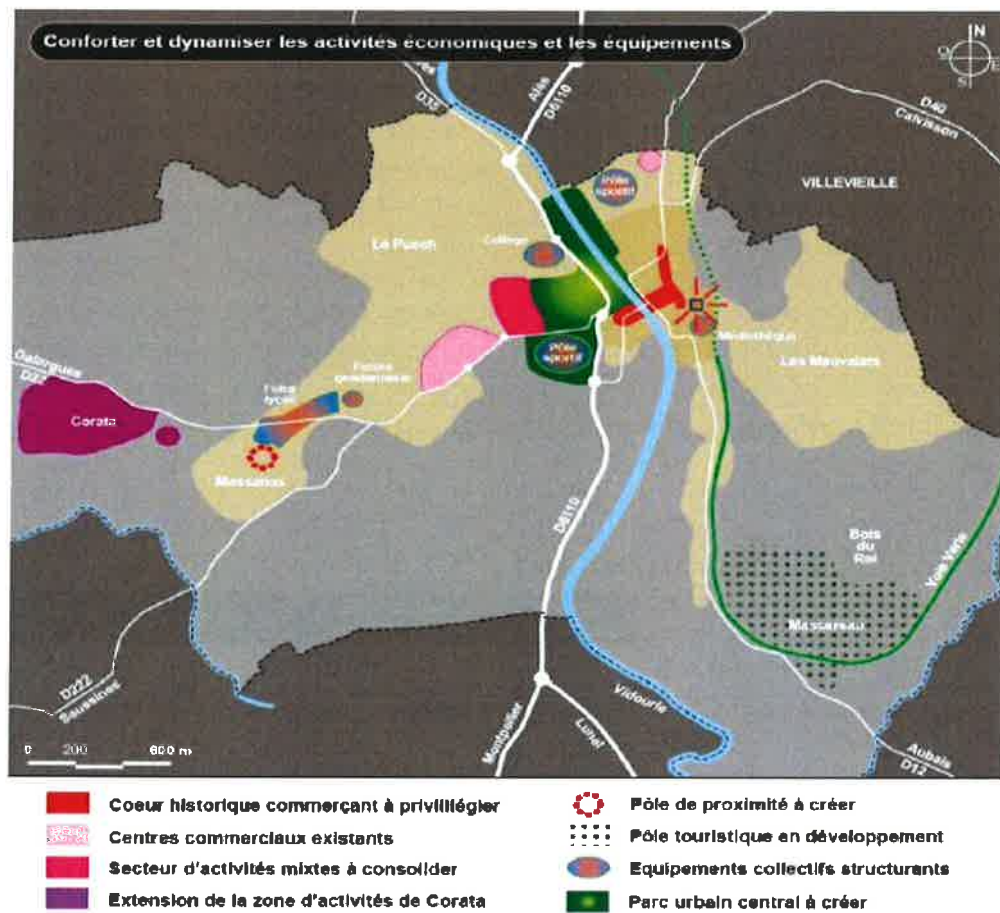
Au vu du diagnostic, l'habitat et le logement apparaissent comme une thématique prioritaire à traiter dans le cadre de l'ORT et du programme Petites Villes de demain.

Grille d'analyse Habitat et Logements :

| Atouts | Faiblesses |
|--|--|
| <p>Offre qualitative :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un patrimoine bâti historique remarquable (PSMV) • Une volonté d'instaurer le permis de louer <p>Offre quantitative :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Une forte augmentation des logements sociaux (+ 5,6 % entre 2012 et 2019) – 16,4 % de logements sociaux en 2019 (62 % des logements sociaux de la CCPS à Sommières) • Une connaissance fine du patrimoine bâti inventorié dans le cadre du PSMV • Un parc important de logements en location (37,5 % du parc de la CCPS) | <p>Offre qualitative :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 19,4 % du Parc Privé Potentiellement Indignes en 2017 (PPPI) soit 339 logements • 40 % du PPPI en copropriété • Un PSMV qui encadre fortement la rénovation du centre-ancien • Un centre ancien en aléa fort risque inondation avec des habitations à l'étage <p>Offre quantitative :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Une vacance de logements supérieure à la moyenne nationale (9,2 % (2,9% données lovac) avec une augmentation de la vacance depuis 15 ans • Un habitat ancien concentré sur le centre-ville (41,6 % des résidences construites avant 1945) soit 958 logements environ, avec des logements dégradés ne répondant pas aux besoins des populations • Une forte demande de logements sociaux (classe 2 en 2016) • Une part faible de propriétaires occupants (47 % des résidences principales) |
| Opportunités | Menaces |
| <p>Environnement :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Une forte concentration de l'emploi • Une ville touristique et patrimoniale attractive • Une situation géographique attractive • Un centre-ville qui attire des profils urbains et étrangers <p>Population :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Une population en croissance (+ 10 % entre 2008 et 2018) | <p>Environnement :</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'ouverture du programme « <u>Massanas</u> » prévoyant la construction de 250 logements dont 20 % de logements sociaux constituant un défi pour maintenir l'offre en centre-ville <p>Population :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 36,8 % de ménages composés d'une seule personne et 23,1 % des ménages composés d'un couple sans enfant (risque de turnover) • Une précarité (taux de pauvreté de 26 %, supérieur à la moyenne nationale en 2019) • Une faible part de ménages imposables (43 %) <ul style="list-style-type: none"> • 78 % des logements CCPS classés en C ou D (PCAET) |

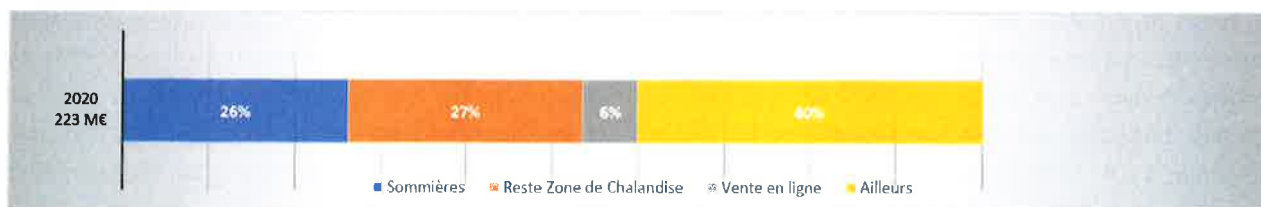
Le linéaire commercial de la commune se trouve d'abord en centre-ville, sur l'axe historique principal qui relie la Poste à la mairie. Les commerces y sont denses et diversifiés, avec une forte proportion de commerces liés à l'activité touristique estivale. Cela explique notamment le turn-over commercial que connaît le centre-ville, avec des commerces historiques qui se maintiennent relativement bien, et d'autres qui ne tiennent pas dans le temps. La vacance commerciale est assez peu élevée du fait de l'attractivité de la commune. Il convient de noter toutefois que ce turn-over révèle une problématique potentielle de loyers trop élevés et d'une offre commerciale proposée qui ne permet pas de tenir toute l'année. Il faut également noter la disparition progressive des commerces de bouche dans le centre-ville avec une offre alimentaire importante qui se situe en périphérie du centre-ville, aux abords immédiats des supermarchés de la ville. La majeure partie de l'offre est concentrée en rive droite, à proximité de la Zone de croix des malades. Les clients de ces espaces sont des habitants du bassin de vie et se rendent sur ces commerces en voiture principalement. La connaissance des flux piétons sur le secteur du centre-ville serait un atout pour connaître précisément la fréquentation en fonction des différentes périodes de l'année. Cela permettrait à la municipalité d'adapter ses politiques en faveur du commerce de centre-ville.

La surface de vente alimentaire sur Sommières s'élève à 4465 m², soit 53 % de la surface de vente alimentaire totale de la CCPS. Par ailleurs, le marché hebdomadaire du samedi matin, très réputé et structurant pour le bassin de vie, apporte une offre de proximité pour les habitants du centre-ville. Il convient de maintenir et de favoriser le dynamisme du marché hebdomadaire.



Conforter et dynamiser les activités économiques et les équipements - Extrait du PADD - PLU de Sommières 2019 ⁽⁸⁾

⁸ A noter : le lycée et la gendarmerie sont actuellement construits



En 2020, Sommières capte 26% des dépenses de consommation de la zone de chalandise. Cela représente un volume d'activité de 58,5 M€. Le reste de la zone capte 27% des dépenses. La rétention sur la zone de chalandise s'élève donc à 53% du potentiel de consommation = 119 M€.

L'évasion quant à elle s'élève à 46% des dépenses de la zone = 103 M€.

Le pôle commercial de Sommières, bien qu'attractif présente néanmoins des fragilités qui sont exprimées ici à travers la captation des dépenses de consommation des ménages (26%). Par la même, le niveau d'activités du pôle commercial de Sommières en non alimentaire s'élève à 33 %. Il s'agit d'un indicateur à améliorer.

A travers cette enquête, les ménages ont pu donner leur perception du centre-ville de Sommières. Une note globale de 7.1/10 a été donnée, avec une moyenne quasi-équivalente à la moyenne régionale et nationale (moyenne Occitanie 7.3, moyenne France 7.2).

| | Environnement urbain | | | | | Offre commerciale | | | | | | | | Note globale |
|--------------------------------------|---------------------------|-----------------|----------------|------------------|-------------|-------------------|------------|------------|----------------------------------|----------------------------|---------------------------|-------------------------|------------------------|--------------|
| | Le cadre urbain convivial | L'accessibilité | La circulation | La stationnement | La propreté | Les animations | Les prix | Le choix | La présence de grandes enseignes | L'esthétique des boutiques | L'accueil des commerçants | La qualité des produits | Les heures d'ouverture | |
| Moyenne (France) | 7,4 | 7,5 | 7,1 | 7,1 | 7,7 | 6,3 | 6,2 | 7,0 | 6,4 | 7,2 | 8,0 | 7,3 | 7,8 | 7,2 |
| Moyenne (Occitanie) | 7,5 | 7,9 | 7,5 | 7,0 | 7,7 | 6,3 | 6,5 | 6,7 | 5,8 | 6,7 | 8,1 | 8,0 | 8,1 | 7,3 |
| SOMMIÈRES (30) / CENTRE-VILLE | 7,8 | 7,4 | 6,6 | 6,9 | 6,8 | 7,1 | 6,8 | 6,8 | 5,9 | 6,6 | 7,8 | 7,3 | 8,0 | 7,1 |

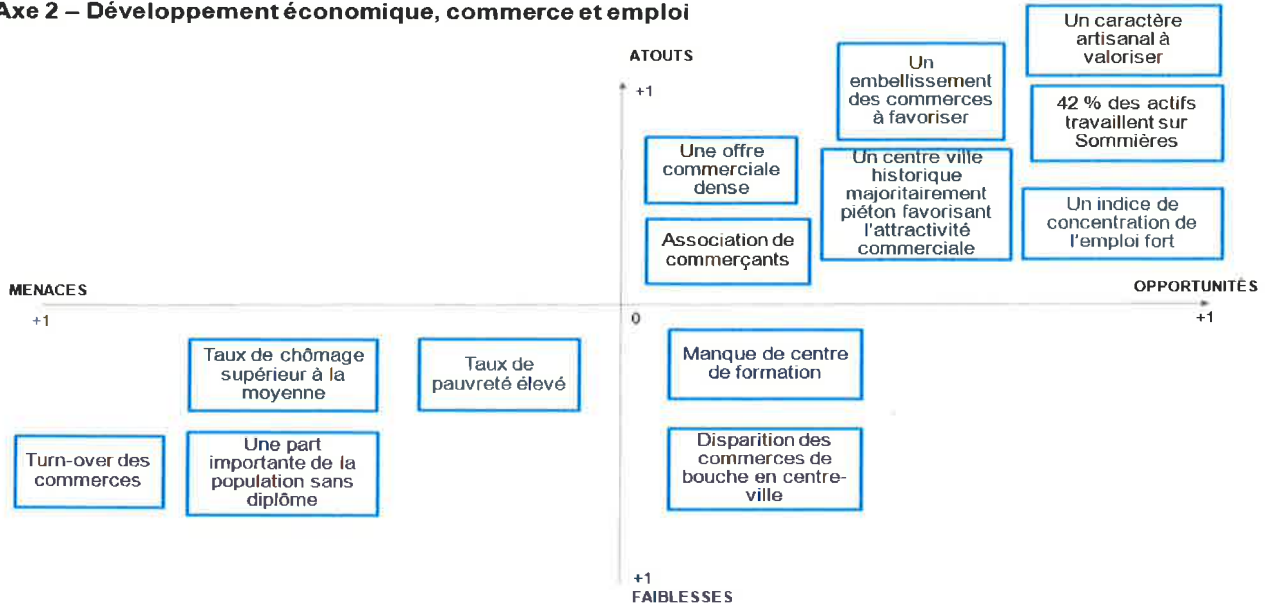
Perception du pôle - Sommières - Etude flux de consommation CCI - 2019

Dans l'environnement urbain, les points à améliorer sont la circulation et la propreté. Au niveau de l'offre commerciale, c'est l'esthétique des boutiques qui a reçu la note la plus faible.

La commune est suffisamment dotée d'espaces de stationnement gratuit, notamment en rive droite du Vidourle avec une passerelle piétonne d'accès à la rive gauche où se situe le centre-ville. Une signalétique piétonne (avec les temps piéton) pourrait venir renforcer l'attractivité commerciale de la commune, avec une indication des temps piéton.

Sommières bénéficie d'une UCIA (Union Commerciale Industrielle et Artisanale) dynamique composée de 50 adhérents. Créée dans les années 60, elle organise de nombreuses animations festives et commerciales tout au long de l'année : foire Saint-Michel, brunch du dimanche (en été), programme d'animations pour les fêtes de fin d'année, opération Fêtes des mères/fêtes des pères... Elle participe également à la distribution de chèques Fédébons (mis en place par la CCI) qui sont des chèques utilisables dans les commerces locaux partenaires dans une zone géographique donnée. Cette action favorise le commerce local. Cette association présente cependant certaines fragilités, notamment pour fédérer les commerçants de la ville mais également pour porter les actions : communication, relai animations... La Ville de Sommières attribue une subvention annuelle à l'association pour la soutenir dans ses actions d'animations locales ainsi qu'un soutien logistique pour les manifestations.

Axe 2 – Développement économique, commerce et emploi



Enjeux commerce, développement économique et emploi

- Enjeux**
- 1 Accompagner le dynamisme commerçant et artisanal du centre-ville notamment hors saison estivale
 - 2 Préserver les commerces de bouche et de proximité en centre-ville
 - 3 Maintenir le dynamisme du commerce ambulant
 - 4 Favoriser l'accessibilité et notamment les liaisons douces de la rive droite vers le centre-ville
 - 5 Renforcer l'embellissement des commerces
 - 6 Maintenir la densité commerciale en centre-ancien
 - 7 Encourager le retour vers l'emploi et la formation

Axe 3 : Diagnostic et enjeux en matière d'accessibilité et de mobilité

Éléments d'analyse et chiffres clés

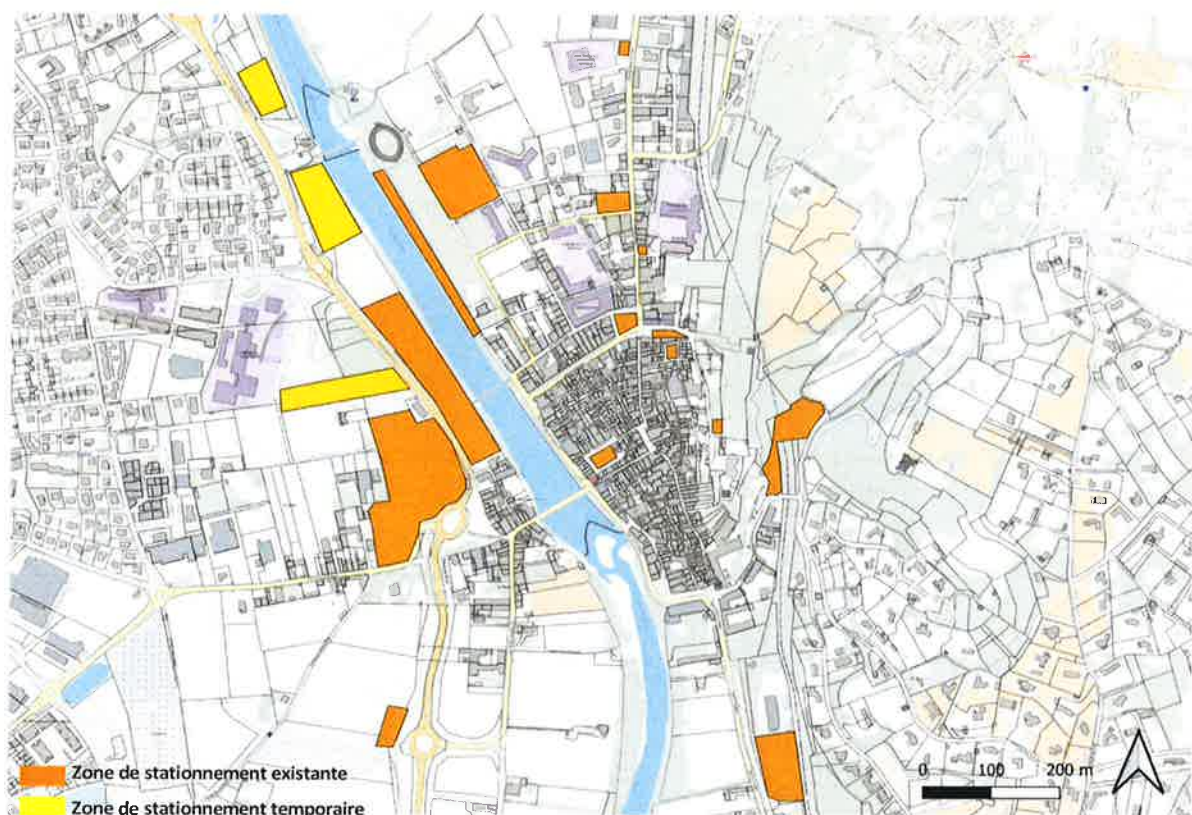


Structuration du réseau viaire - Sommières – Source Géoportail

Par ailleurs, la commune met à disposition des personnes âgées une navette leur permettant deux fois par semaine d'aller faire leurs courses, et une fois tous les quinze jours d'aller à la médiathèque. Ce service existe depuis une quinzaine d'années. Depuis 2022, pour accompagner les jeunes dans leur mobilité, la municipalité offre une bourse au permis d'une valeur de 400 € contre 25 heures d'action citoyenne.

Le centre-social Calade est également un acteur local de la mobilité. La structure propose différentes solutions de mobilité pour favoriser le retour de l'emploi des usagers ainsi que la mobilité pour les déplacements quotidiens des personnes isolées dans les villages. Elle a pour cela mis en place un « taxi solidaire » et fait de la location de véhicules (10 voitures + scooters) pour les déplacements domicile-travail sur présentation du contrat de travail par l'utilisateur. A ce jour, cette flotte de véhicules est vieillissante et insuffisante pour répondre à la demande. Selon le relais emploi intercommunal, la problématique de la mobilité apparaît être un frein majeur pour accéder à l'emploi, notamment chez les jeunes. Cette thématique a été également retenue dans la Convention Territoriale Globale, portée par la CCPS et la CAF, qui a pour ambition de répondre aux attentes sociales des habitants du territoire à travers un ensemble d'actions. Il s'agit d'un document co-construit avec les partenaires et les habitants du territoire. « Faciliter les mobilités et l'accès aux droits » fait partie des 4 axes stratégiques, avec un objectif opérationnel de réalisation du réseau de mobilité pour accéder aux services, activités et équipements.

La commune de Sommières est bien équipée en parking, pour la plupart gratuits, à proximité immédiate du centre-historique. Une passerelle piétonne passant sur le Vidourle permet de relier facilement les deux rives. Ces équipements sont indispensables pour maintenir l'attractivité résidentielle du centre-historique et pour absorber la fréquentation en saison estivale et le jour du marché. La quasi-totalité des parkings est équipée de vidéosurveillance. Un renforcement de la vidéosurveillance sur le parking des aires est à envisager. Aussi, une partie du parking le long du Vidourle est à ce jour non aménagée, sans traitement paysager, avec un revêtement en terre, sans marquage des places de parkings. Enfin, la volonté de revitaliser le centre-ville en termes d'habitat notamment doit s'accompagner d'une réflexion sur le développement de nouvelles poches de stationnement.



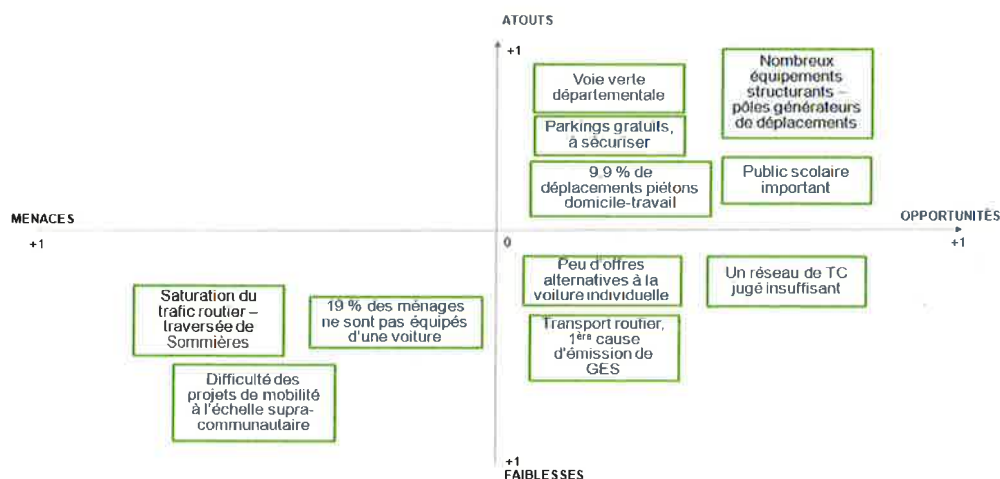
Zones de stationnement - Sommières - Source Géoportail – Réalisation 2022

A ce jour, Sommières ne dispose pas d'aire de covoiturage. Un projet de pôle d'échange multimodal sur le parking de la place des aires fait partie des actions inscrites dans le contrat Bourg-centre Occitanie 2020-2021.

Afin de résorber les situations d'engorgement automobiles sur la traversée de Sommières (RD 6110) en période scolaire, la commune étudie la possibilité de relier les deux rives du Vidourle en créant une liaison entre la RD6110 (entrée Sud de la Ville) et la D12 (route d'Aubais). Cela permettrait une diminution significative de la circulation sur le Pont Romain traversant le Vidourle en centre-ville, et serait un réel atout pour améliorer la qualité de vie et l'attractivité du centre-ville, ainsi que pour améliorer les déplacements des habitants de la rive droite et des villages environnants empruntant Sommières sur leur trajet (Aubais, Junas, Villevieille...).

Grille d'analyse mobilité et accessibilité

| Atouts | Faiblesses |
|---|---|
| <p>Offre qualitative :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Gratuité de nombreux parkings en centre-ville • Territoire favorable à la pratique du vélo et des activités de pleine nature (VTT / randonnée notamment) • Centre-ancien majoritairement piéton attractif <p>Offre quantitative :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Réseau car Lio (cadencement limité) • Voie verte départementale traversant la commune • Présence d'aménagements cyclables au centre de la commune favorisant les déplacements notamment scolaires • Nombreux parkings (majorité gratuits) • Une navette gratuite à disposition des personnes âgées pour se rendre aux courses et à la médiathèque • 9.9 % de déplacements à pieds pour se rendre au travail • 42.7 % des habitants ayant un emploi travaillent sur Sommières (22.1 % CCPS) | <p>Offre qualitative :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Manque de continuité des aménagements vélos/piétons • Peu d'offres alternatives à la voiture individuelle • Une accessibilité à la vieille ville contrainte par le Vidourle / Pont Romain sur emprunté • Des aménagements cyclables limités dans le centre ancien (PSMV / architecture de la Ville) • Difficulté d'accès à l'emploi du fait d'un manque de moyen de déplacements <p>Offre quantitative :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Saturation trafic routier sur la traversée de Sommières, notamment aux heures de pointes et lors d'animations structurantes (marché) – RD6110 15824 Trafics Moyens Journaliers • 19 % des ménages n'ont pas de voiture • 1.3 % de déplacements à vélo pour se rendre au travail |
| Opportunités | Menaces |
| <p>Environnement :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Une ville à l'échelle de déplacements vélos/piétons • De nombreux services et équipements structurants (dont lycée) • Faible distance entre zone d'activités et centre-ville avec une continuité urbaine • Un besoin en réseau de mobilités socialement durables identifié dans la CTG / actions retenues lors ateliers de l'étude mobilité CCPS <p>Population :</p> <ul style="list-style-type: none"> • De nombreux scolaires sur la commune – future génération à sensibiliser (près de 3000 élèves à terme) | <p>Environnement :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Difficulté de réalisation de projets d'aménagements supra-communautaires (liaison cyclable <u>Boisseron</u> - Sommières) • Coûts élevés des projets liés aux mobilités • 58 % des émissions des GES emis sur la CCPS sont dues aux transports routiers (1^{ère} source d'émission) • Une population précarisée, avec beaucoup de personnes vivant seules |



Par ailleurs, un circuit de découverte du centre-historique a également été créé. Il permet de découvrir la richesse patrimoniale de la Ville. Plusieurs monuments sont inscrits au répertoire des Monuments Historiques :

- Le Château construit à la fin du X^{ème} siècle, surplombe la Ville historique. L'édifice présente aujourd'hui certaines fragilités et des risques pour les populations riveraines (remparts). Une préservation de l'ouvrage est à engager par la commune. Il fait partie des emblèmes et de l'âme de Sommières. Il est un véritable espace de loisirs et de détente pour les habitants, offrant un point de vue privilégié sur la plaine du Vidourle et le Pic-Saint-Loup.
- Le Beffroi
- Un immeuble du XVII^{ème} et XVIII^{ème} siècle (rue Taillade et Pl. Jean Jaurès)

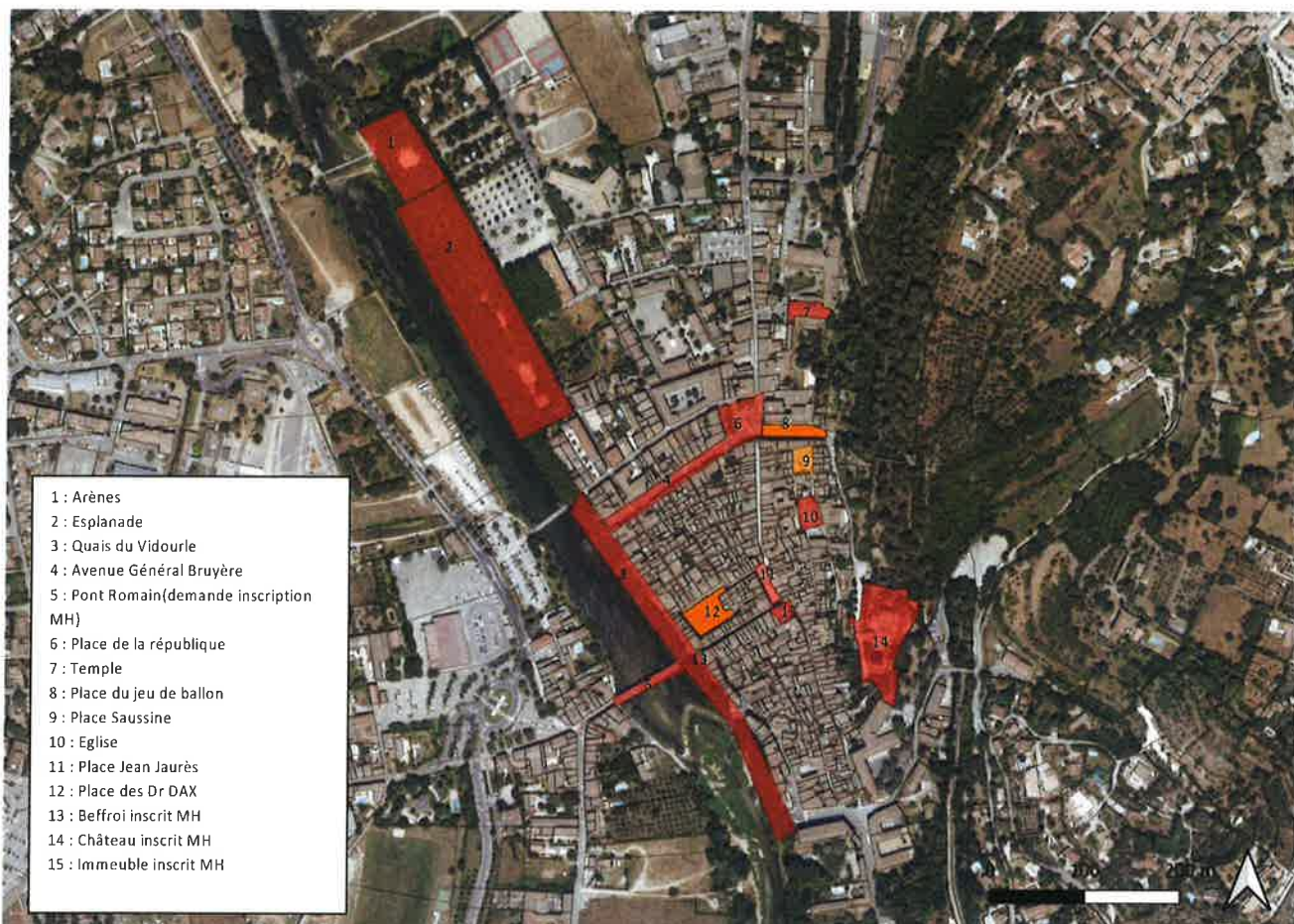
Au-delà de ces inscriptions, Sommières regorge de véritables richesses architecturales et patrimoniales :

- Pont Romain datant de l'1^{er} siècle après J.C, composé initialement de 21 arches et dont seulement 7 sont aujourd'hui visibles (en cours d'inscription aux MH). Les autres servent de base à plusieurs commerces et habitations comme ceux de la rue Marx Dormoy. Le pont de Sommières est à ce titre classé parmi les rares ponts européens « Pont habité » c'est-à-dire sur lesquels sont érigés des édifices. Ce pont antique, qui se développe sur une longueur de 190 mètres, est l'un des plus longs ponts romains conservés au sud de la Gaule. La commune est propriétaire d'une majeure partie des anciennes arches du Pont, dont la plupart sont visibles depuis la place des Dr DAX. Une valorisation de ce patrimoine serait un vrai atout d'attractivité du centre-ville.
- L'orgue du temple, inscrit mobilier des Monuments Historiques.

La commune est très pittoresque et connue pour son centre historique médiéval majoritairement piéton. Elle est labellisée « Petite Cité de Caractère ». Comme évoqué précédemment, l'habitat en centre-historique est très dense avec des maisons de deux à quatre étages, accolées et alignées le long de rues étroites. Cette morphologie urbaine est aussi observable localement sur la rive droite, dans la partie communément appelée le faubourg (dans le prolongement du Pont romain). L'ensemble est très minéral. Il y a très peu d'espaces désimperméabilisés en centre ancien. Pour favoriser le verdissement du centre ancien et la place de la nature en ville, la municipalité a instauré le permis de végétaliser en juillet 2021, étendu à l'ensemble du centre-historique en février 2022. Commerçants et habitants peuvent déposer une demande de permis auprès des services de la mairie. Cette action s'intègre dans la volonté de la municipalité de renforcer l'attractivité de la commune.

Conformément à sa structuration historique, Sommières est constituée de nombreuses places, cœur battant de la commune pour certaines, et plus intimistes pour d'autres telles que :

- La place du marché : place emblématique de Sommières, entourée d'arcades et des arches du Pont, le marché s'y tient le samedi matin. La place accueille également de nombreuses animations tout au long de l'année.
- La place de la République, qui donne accès à la montée du Château et à la porte historique du Bourget, qui donne accès à l'une des artères commerciales de la ville.
- La place du jeu de Ballon : petite place juste au dessus de la place de la République, qui sert aujourd'hui de stationnement et accueille une terrasse de restaurant.
- La place Saussines qui est une petite place au cœur du centre-historique autour de laquelle certains immeubles patrimoniaux ont été restaurés.
- La place Jean Jaurès, qui accueille commerces, terrasses et restaurants.
- L'esplanade, avec ses arènes, est un espace public structurant de la commune situé le long du Vidourle. C'est un îlot de fraîcheur en été, et un lieu qui accueille différentes animations tout au long de l'année.



Espaces publics et patrimoine de Sommières - Source Cadastre – Réalisation 2022

Grille d'analyse formes urbaines, espaces publics, patrimoine et paysage

| Atouts | Faiblesses |
|---|--|
| <p>Offre qualitative :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un patrimoine naturel et architectural riche, protégé dans le cadre du SPR • Un Château médiéval emblématique de la ville, inscrit aux MH, lieu de détente et de loisirs pour les Sommiérois (points de vue) • Des espaces de nature/respiration en centre-ville avec la traversée du Vidourle et l'aménagement de ses berges et la colline de la Coustourelle • Une identité patrimoniale et paysagère forte avec une silhouette préservée (tour Bermond, beffroi, pont Romain, Château/présence de l'eau et du relief) • Un centre ancien historique majoritairement piéton • Une structuration urbaine organisée sur les deux rives du Vidourle • Une dynamique municipale de <u>végétalisation</u> du centre-historique <p>Offre quantitative :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Trois monuments historiques inscrits en centre ancien : Beffroi, Château, immeuble rue Taillade • Pont Romain en cours d'inscription aux MH | <p>Offre qualitative :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Centre historique minéral, manque de <u>végétalisation</u> • Peu d'espaces perméables en centre historique • Des espaces publics centraux qu'il convient de rénover et de requalifier (Places dans le centre ancien – axes de circulation structurants) • Aléa fort au risque inondation sur la quasi-totalité du centre-ancien • Un patrimoine qui se détériore et présente des risques pour les riverains (château de Sommières) |
| Opportunités | Menaces |
| <p>Environnement :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Attractivité de la commune • Parcelles à caractère naturel pouvant permettre la création de nouveaux espaces publics à proximité du centre (rive droite du Vidourle) <p>Population :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Une population attachée à l'identité patrimoniale Sommiéroise | <p>Environnement :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Aménagements contraints par des barrières naturelles (Vidourle) • Une gestion patrimoniale lourde (château) à la charge de la municipalité |

spécialistes, un centre de laboratoire d'analyses médicales et de radiologie. Le niveau d'équipement est très satisfaisant.

Par ailleurs, la commune dispose d'un « espace jeune » (pour adolescents) dédié géré par les Francas (association socio-culturelle).

Le centre socio-culturel « Espace Lawrence Durrell », ancien couvent entièrement rénové, est un lieu culturel emblématique de la commune. Il accueille :

- La médiathèque
- une salle multimédia, une salle pour différentes permanences, deux salles de danse, une salle d'exposition...
- « Radio S » qui est animée par les Francas du Gard et qui est un outil culturel à la disposition des jeunes
- L'école de musique intercommunale
- Les services Patrimoine, Culture et Associations de la Ville
- La ludothèque animée par les Francas
- La salle polyvalente

La médiathèque est un lieu incontournable de la vie des Sommiérois et des habitants du bassin de vie. La crise Covid a néanmoins changé les habitudes des habitants et la fréquentation a connu une baisse significative sur 2020 et 2021. Ce constat est partagé par différentes médiathèques. Le nombre d'ouvrages empruntés reste stable avec 58246 prêts effectués en 2021 (contre 63 000 ouvrages prêtés en 2019). En 2022, il est en augmentation avec 64310 ouvrages empruntés. La part des lecteurs actifs a fortement diminué entre 2019 et 2021 passant de 1835 en 2019 à 1071 en 2021. Cela étant, les chiffres 2022 sont supérieurs à ceux de 2019 à la même période, ce qui montre une belle reprise de la fréquentation. 2022 enregistre 1724 lecteurs actifs dont 36% de Sommiérois, 40 % habitant sur les autres communes de la CCPS et 24% venant d'autres communes en dehors de la CCPS. Ces chiffres sont révélateurs du rayonnement intercommunal de l'équipement. Elle met 21 000 ouvrages à disposition des usagers. Elle propose de multiples animations à destination de différents publics comme les crèches, les écoles, le centre de loisirs, les seniors... Ces animations ont touché 1019 personnes en 2021. Les animations grand public ont touché 763 personnes.

Un cinéma est également présent au sein de la commune. Installé dans la partie historique de la rive droite du centre-ville, il permet aux habitants du bassin de vie d'accéder à cette offre culturelle et de loisirs.

La salle polyvalente est également un équipement structurant de la commune, support de nombreuses animations tout au long de l'année et mis à disposition du tissu associatif et socioprofessionnel du territoire intercommunal et au-delà. Cet équipement, de grande taille, est vieillissant et nécessite des travaux de rénovation énergétique.

Un centre de formation aux arts du cirque et d'un centre de loisirs animé par les Francas sont également installés sur la commune.

En matière de sécurité, la ville accueille un groupement de gendarmerie et un centre d'incendie et de secours administré par le SDIS 30. Un service de Police municipale est également assuré par la ville. Des problèmes d'insécurité et d'incivilités sont régulièrement remontés par les habitants de Sommières. La ville est équipée d'un système de vidéoprotection en centre-ville et de pièges photographiques. Le contrat de sécurité mis en place entre la Gendarmerie et la commune dans le cadre de PVD axe son plan d'action sur la prévention de la délinquance afin d'améliorer le cadre de vie des habitants. Par ailleurs, le conseil municipal de la commune a approuvé fin janvier 2023 la création d'un Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD) pour mettre en commun les acteurs du sujet et répondre à cette problématique qui entache le la cadre de vie.

Concernant les équipements en faveur des personnes âgées, la commune dispose d'un Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) intercommunal, partagé entre Sommières (90 places)

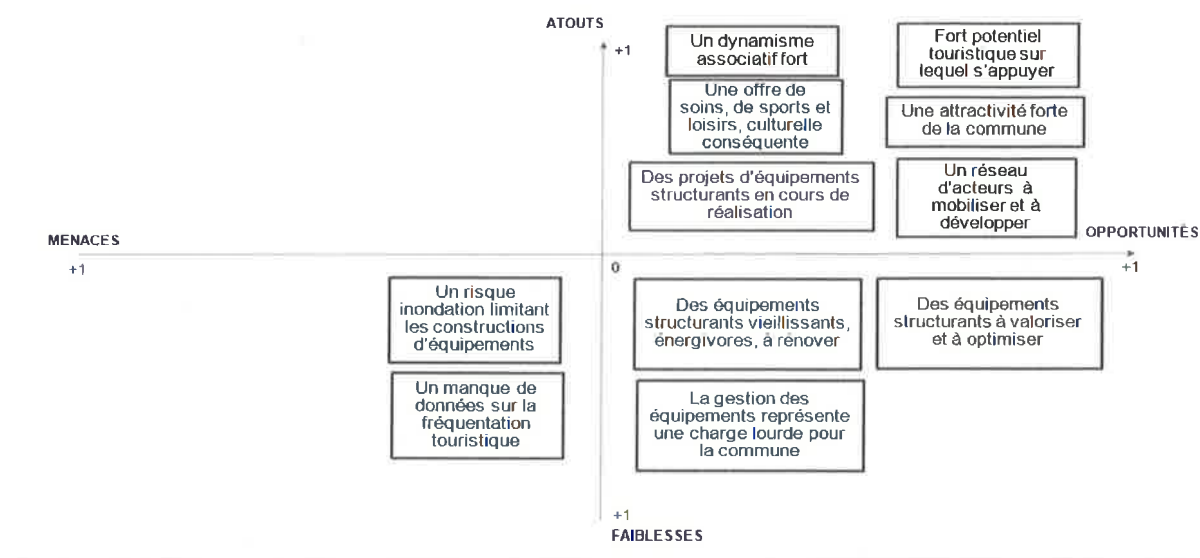
taurines (courses camarguaises, trophées des As, taureaux piscine...) ce qui participe au dynamisme et l'attractivité touristique de la commune (environ 70 manifestations sur toute la saison qui s'étend d'avril à début octobre). L'équipement est également mis à disposition d'autres animations sportives et culturelles telle qu'un gala de danse, un tournoi de foot etc. Construites en 1953, la dernière grosse rénovation des arènes date de 1991. Elles disposent de 2350 places et accueillent chaque année entre 35 000 et 40 000 visiteurs environ. Si l'ensemble des évènements étaient complets, cela engendrerait une fréquentation de 164 500 visiteurs par an. Cela prouve le potentiel d'attractivité de cet équipement sur lequel une réflexion pourrait être menée. A ce jour, cet équipement culturel et sportif est vieillissant et nécessite des travaux de rénovation afin de proposer aux différents usagers un accueil de qualité.

Comme vu précédemment, la commune jouit d'une véritable attractivité touristique : la voie verte, le patrimoine, le Vidourle, ses commerces, ses nombreuses animations estivales, ses paysages sont autant d'atouts qui attirent. Pour autant, les capacités d'accueil en hébergements sont relativement limitées :

- Un hôtel touristique (24 chambres - Hôtel Estelou situé dans l'ancienne gare, en bordure de voie verte)
- Des chambres d'hôtes et gîtes (offre nombreuse)
- Le CART (Centre d'Accueil et de Rencontres Touristiques) avec 42 chambres et 147 lits, accueille les groupes (scolaires, centres de loisirs, entreprises/associations...) ou des visiteurs seuls ou en famille. Le centre met à disposition plusieurs salles de réunion, un espace restauration, un extérieur avec parc et piscine etc... Il se trouve en plein centre historique de Sommières.
- Le camping « Le Garanel » 2 étoiles, situé à proximité de l'esplanade proposant 60 emplacements et 12 locatifs
- Le camping « Massereau » 5 étoiles, (premier camping de France à obtenir 5 étoiles en France en 2010) située à proximité de la voie verte et à l'Est de la commune. Il propose 150 emplacements et de multiples activités touristiques de pleine nature : parcours accrobranche, balade à poney, activités oeno-touristiques, course d'orientation... Le domaine de Massereau s'affirme comme un pôle écotouristique structurant.

Le siège de l'Office de tourisme intercommunal du Pays de Sommières est implanté à Sommières, au cœur du centre historique et participe fortement au rayonnement touristique de la commune. Des actions de médiation culturelle ont été menées en partenariat avec le service patrimoine de la Ville en 2022 et sont amenées à se développer dans les années à venir.

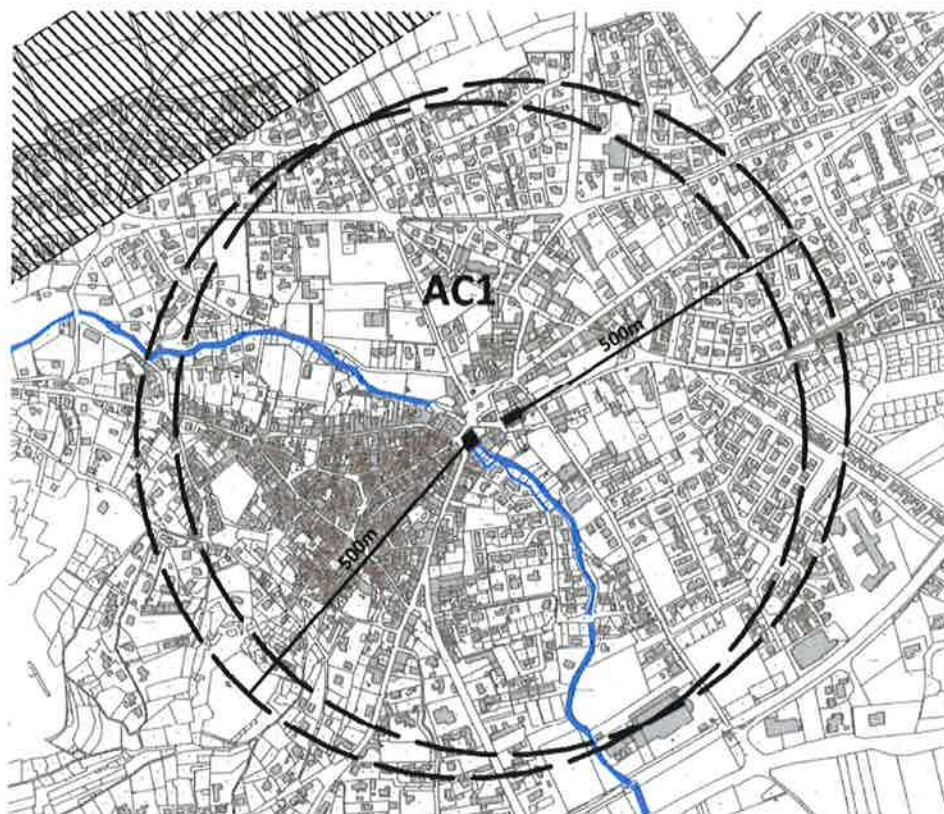
Le château de Sommières est un formidable atout touristique, propriété de la Ville et géré par le service patrimoine. Le service assure l'accueil, l'animation, les visites du Château d'Avril à Septembre. Il accueille en 2022 4700 visiteurs (6000 en 2017, 4200 en 2021 environ). La chapelle du Château, rénovée en 2014-2015 est un centre d'interprétation du patrimoine à la disposition des visiteurs. De nombreux ateliers pédagogiques sont proposés pour petits et grands, ainsi que des visites libres ou guidées avec l'accès à la Tour du Château qui offre un point de vue spectaculaire sur la vallée du Vidourle. La commune dispose d'un patrimoine très riche qui présente un fort potentiel de développement. A ce titre, Le Guide Vert MICHELIN a attribué 1 étoile (sur 3) au château depuis l'inauguration de la chapelle en 2015. Le Petit Futé donne également 1 étoile (sur 3) et consacre 8 pages complètes à Sommières (visites, loisirs, restaurants et commerces). Avec ces distinctions, la ville de Sommières bénéficie de plusieurs pages dans les guides touristiques et la visite de nombreux visiteurs fidèles à ce support.



Enjeux accès aux équipements, services publics, offre culturelle et de loisirs



Elle est identifiée par le SCOT Sud Gard comme un pôle structurant de bassin de proximité sur un bassin de vie de 6 communes pour plus de 14 000 habitants. La commune possède un patrimoine naturel remarquable composé d'une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique. Le patrimoine architectural de la commune comprend trois immeubles protégés au titre des Monuments Historiques : les sépultures néolithiques de Cante-Perdrix, classés en 1913, l'église Saint-Saturnin, inscrite en 1949, et la maison Margarot, inscrite en 2011.



Périmètre de protection des Monuments Historiques - Calvisson (centre-ville)

Calvisson dispose de nombreux équipements structurants ainsi que des commerces de proximité et d'une zone d'activités dynamique qui expliquent le positionnement de pôle structurant de bassin de proximité.

Du fait du dénivelé dans le centre ancien et de la présence du ruisseau de l'Escattes, le centre de Calvisson est soumis à un risque inondation sur le bas du village avec un aléa fort sur la place centrale.

| | 2008 | % | 2013 | % | 2019 | % |
|-----------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|
| Ensemble | 4 588 | 100,0 | 5 298 | 100,0 | 5 898 | 100,0 |
| 0 à 14 ans | 955 | 20,8 | 1 146 | 21,6 | 1 167 | 19,8 |
| 15 à 29 ans | 718 | 15,6 | 774 | 14,6 | 897 | 15,2 |
| 30 à 44 ans | 1 067 | 23,3 | 1 191 | 22,5 | 1 193 | 20,2 |
| 45 à 59 ans | 907 | 19,8 | 1 053 | 19,9 | 1 249 | 21,2 |
| 60 à 74 ans | 577 | 12,6 | 738 | 13,9 | 932 | 15,8 |
| 75 ans ou plus | 364 | 7,9 | 395 | 7,5 | 462 | 7,8 |

Population par grande tranche d'âge - Calvisson - 2019 - Source INSEE

Calvisson compte **2441** ménages en 2019 **composés majoritairement de couple avec enfants** (35,2 % des ménages), une moyenne plus élevée que sur la CCPS (29.4%) et qu'au niveau national (25 %). 28.6 % des ménages sont composés d'un couple sans enfant (29.2% CCPS) et 26,1 % d'une personne seule (29.3 % CCPS).

Enfin, la population de Calvisson présente un taux de pauvreté inférieur à la moyenne nationale. La commune connaît un taux de pauvreté de 10 % en 2019 (moyenne nationale à 14,6%/13.8 % CCPS), taux de pauvreté qui a diminué depuis 2015 (11.5%). La médiane de revenu disponible par unité de consommation est de 23200 € en 2019 (21 940 € CCPS). Par la même, la commune compte 60 % de ménages fiscaux imposables, alors que la moyenne intercommunale est de 54 % et nationale de 57.8 %. Il faut noter une évolution positive de ces chiffres sur la commune qui connaissait en 2014 un taux de 58 % de ménages fiscaux imposables et une médiane de revenu disponible de 21242 €.

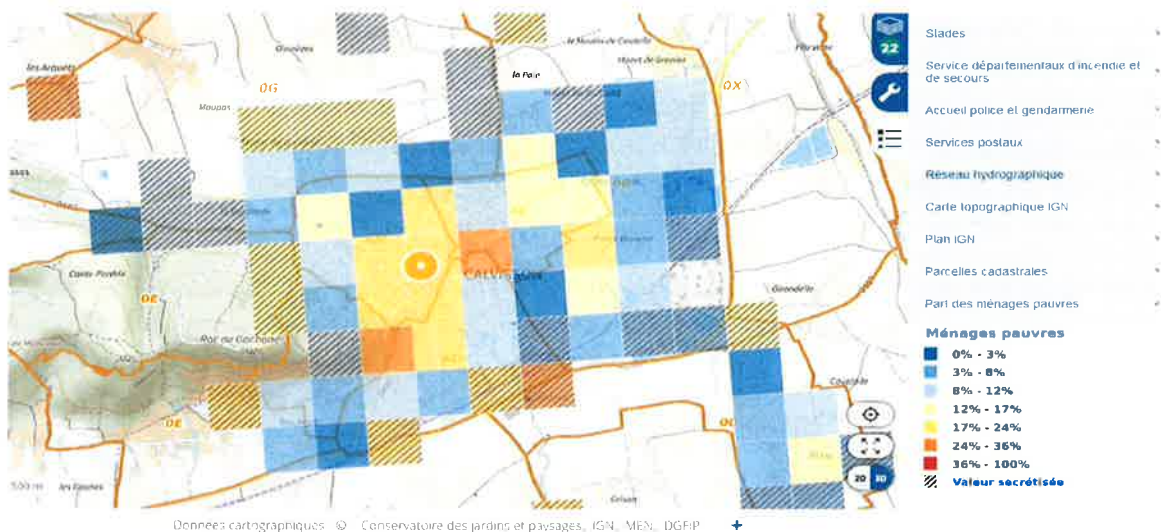
Axe 1 : Diagnostic et enjeux en matière d'habitat et de logement

Éléments d'analyse et chiffres clés

Le parc de logements est composé essentiellement de résidences principales et compte 3336 logements en 2019 soit 25.4 % des logements de la CCPS. Il compte une majeure partie de maisons (**83.9 % de maisons et 15.6 % d'appartements**), ce qui correspond à la typologie de l'habitat sur la Communauté de communes (80,2 % de maisons contre 19,4 % d'appartements). La structuration urbaine de l'habitat se décompose de la manière suivante : 600 logements dans le vieux village d'origine médiévale, 600 foyers dans les maisons bourgeoises et les extensions agricoles du 19ème en première périphérie, 1700 logements en deuxième périphérie (logement pavillonnaire/lotissements), 300 logements dans les hameaux de Sinsans et Bizac, soit une majeure partie d'habitat caractérisée par les logements pavillonnaires et les lotissements.

Le centre-ancien a conservé son caractère historique, composé de petites rues étroites, de petites places et de maisons de villages sur deux à trois niveaux. Le bâti y est dense. De nombreux immeubles anciens présentent des atouts architecturaux et patrimoniaux. A ce jour, il n'y a jamais eu de politique de valorisation ou de préservation patrimoniale particulière, excepté deux inscriptions aux Monuments Historiques cités en préambule. L'ensemble du noyau historique est très minéral.

Les logements anciens sont concentrés dans le centre où la part des ménages pauvres peut aller jusqu'à 24 % et où il y a une part de locataires non négligeable (jusqu'à potentiellement 46 %).



Source :
Géoportail
2022, basée
sur Insee

Carte représentant la part des ménages pauvres – Commune de Calvisson

Le parc de logements en 2019 se structure de la manière suivante :

- ❖ **73.2 % de résidences principales soit 2444 logements dont :**
 - 66.6 % de propriétaires occupants (58.8 % moyenne nationale/ 67 % CCPS),
 - 27.1 % de locatif privé (26 % niveau national et 26.7 % CCPS)
 - 6.1 % de locatif social (5.9 % CCPS)
- ❖ **20.2 % de résidences secondaires (10.8 % CCPS)**
- ❖ **6.5 % de logements vacants (8.2 % moyenne nationale - 7.7 % CCPS) soit 200 logements environ**

La vacance de logements, bien que modérée, est en augmentation sur les dix dernières années. Le taux de vacance a peu évolué mais cela s'explique au regard du fort développement du parc de logements sur la période (36 % d'augmentation entre 2010 et 2019). En revanche, le nombre de logements vacants a été multiplié par 1.7 entre 2010 et 2019, avec une vacance plus importante dans le centre historique que sur le reste de la commune (cf. carte ci-dessous). Pour lutter contre ce phénomène, la commune a instauré en 2011 la taxe d'habitation sur les logements vacants. Le produit de cette taxe est de fait en augmentation depuis son instauration, avec 5046 € en 2013 et 9176 € en 2021.

| Année | Nombre logements | Taux de vacance % | Nombre logements vacants | Produit de la THLV (€) |
|-------|------------------|-------------------|--------------------------|------------------------|
| 2010 | 2452 | 5.1 % | 125 | Non instaurée |
| 2013 | 2864 | 6.9 % | 199 | 5046 |
| 2015 | 3016 | 6.3 % | 190 | |
| 2019 | 3336 | 6.5 % | 218 | 8239 |

Vacance sur le logement - Calvisson - Source INSEE 2022

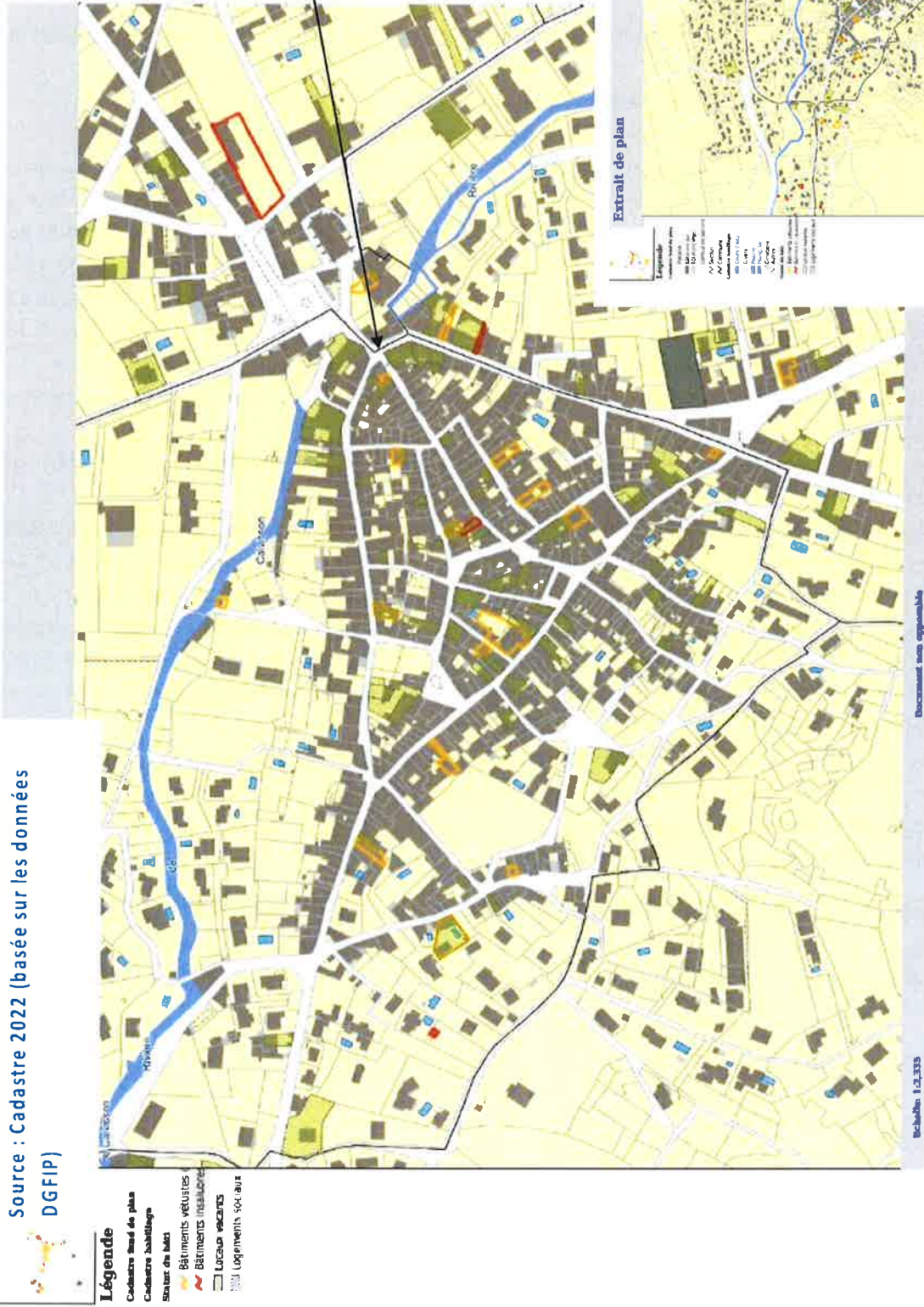
De plus, les données LOVAC 2021¹¹ donnent un **taux 1.2 % de vacance structurelle pour des logements vacants depuis 2 ans, soit 40 logements sur Calvisson**. C'est sur ce taux qu'il convient davantage de s'appuyer dans le cadre de cette étude, plus représentatif de la réalité de terrain.

¹¹ Croisement du fichier 1767BISCOM 2021, des Fichiers fonciers 2020 et 2021, de DV3F version 7 ainsi que des informations de la BAN (Base Adresse Nationale)

VACANCE, LOGEMENTS VÉTUSTES ET INSALUBRES DANS LE CENTRE ANCIEN DE CALVISSON

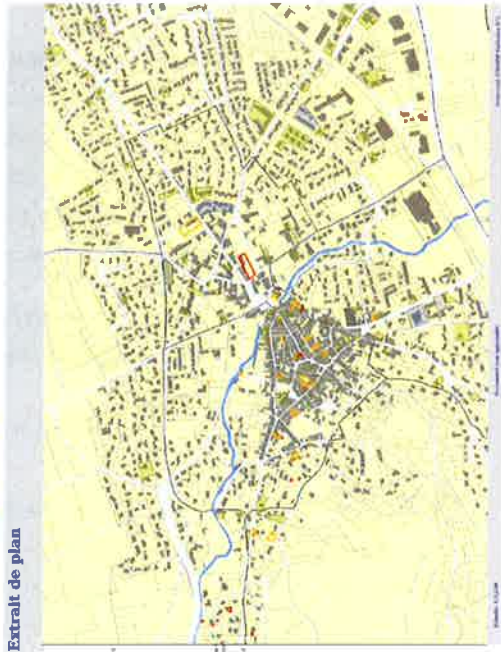
Source : Cadastre 2022 (basée sur les données

DGFIP)



Centre-historique de Calvisson

Vue d'ensemble de la commune



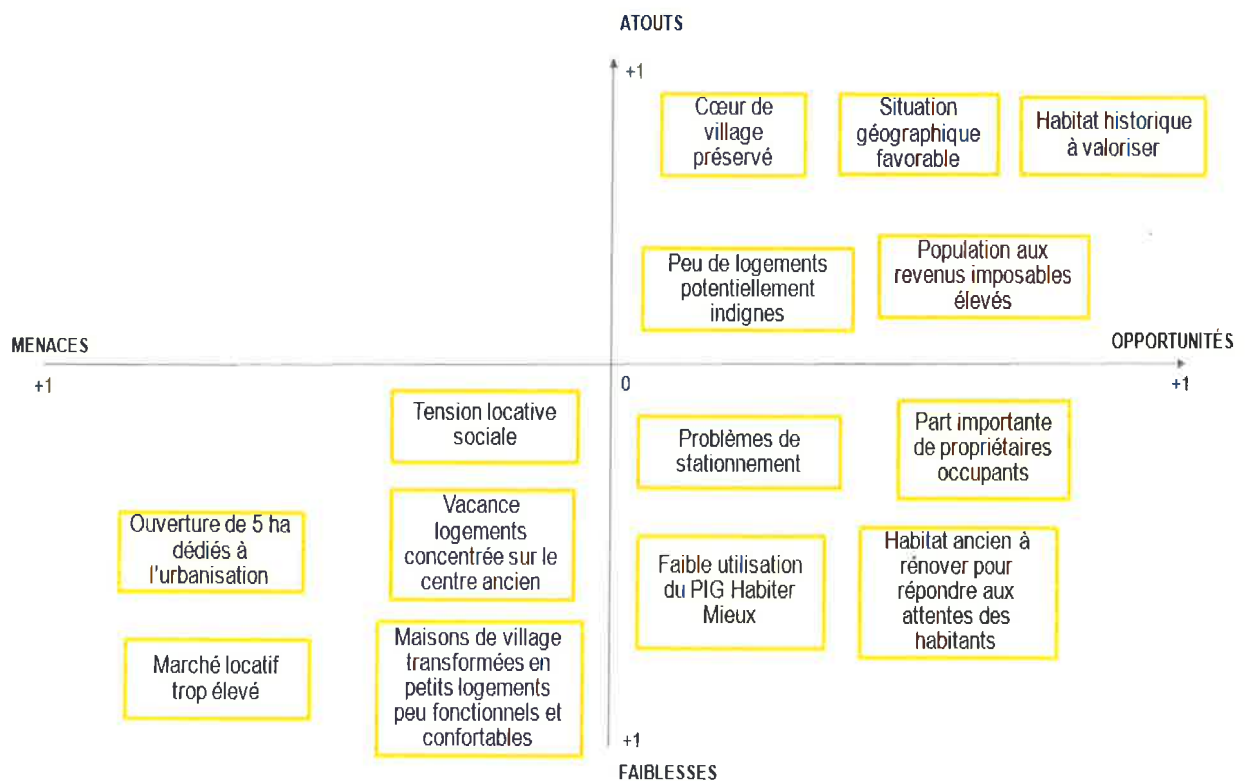
Document non opposable

Scale: 1:2,313

Grille d'analyse Habitat et Logements :

| Forces | Faiblesses |
|---|---|
| <p>Cadre de vie :</p> <ul style="list-style-type: none"> Un cœur de village préservé <p>Offre qualitative :</p> <ul style="list-style-type: none"> Un habitat historique à valoriser <p>Offre quantitative :</p> <ul style="list-style-type: none"> Peu de logements potentiellement indignes : 4,4 % soit 100 logements, aucun arrêté de mise en péril ou d'insalubrité Un permis de louer mis en place en 2021 : 75 % des dossiers passés sans réserve Un parc locatif en augmentation (27.1% des résidences principales) | <p>Offre qualitative :</p> <ul style="list-style-type: none"> Une transformation des maisons de village en petits logements peu fonctionnels et peu confortables Un habitat ancien qui ne répond plus aux attentes des habitants (20 % des résidences construites avant 1945) <p>Offre quantitative :</p> <ul style="list-style-type: none"> Une vacance de logements concentrée sur le centre-ville, modérée (6,5 %) Un marché locatif trop élevé Une forte demande de logements sociaux (tension locative sociale de classe 2 en 2016) Des logements sociaux multipliés par 2 en 7 ans (2012-2019) mais de manière insuffisante (seulement 2 % d'évolution par rapport aux constructions neuves) 6.1 % de logements sociaux en 2019 Une insuffisance de logements en accession abordable et diversifiée Une très faible utilisation du PIG Habiter Mieux |

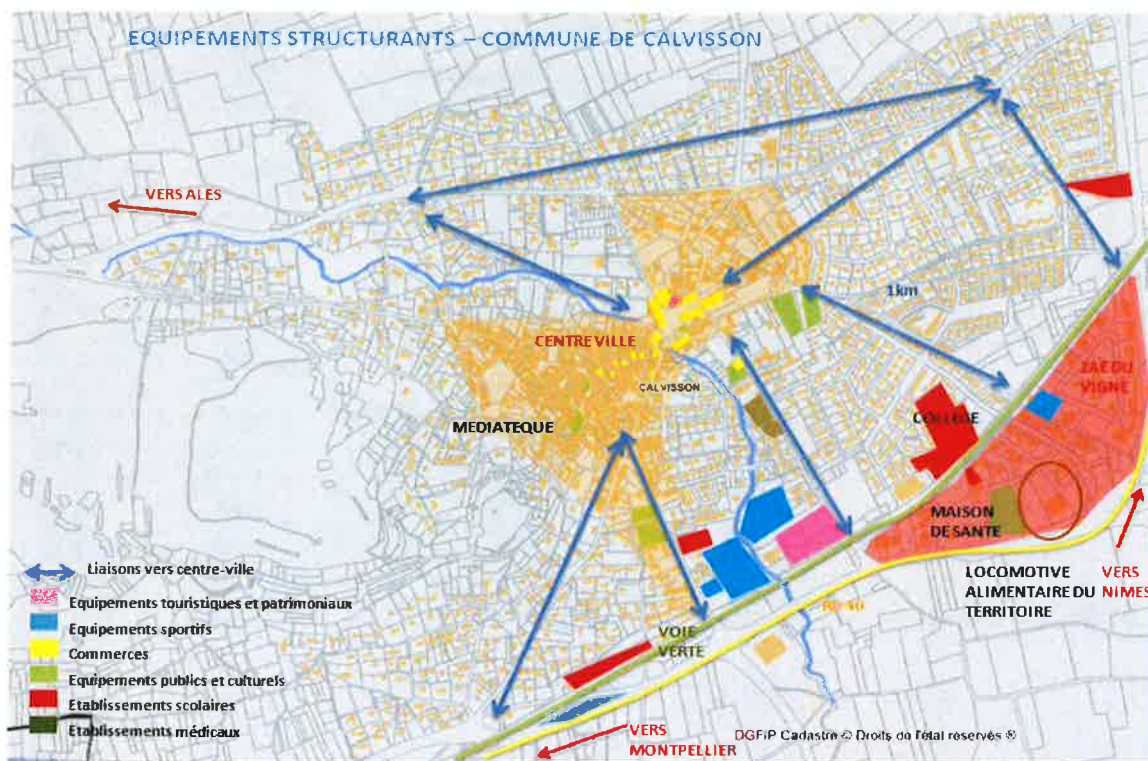
| Opportunités | Menaces |
|--|--|
| <p>Environnement :</p> <ul style="list-style-type: none"> Une attractivité croissante Une situation géographique favorable entre Nîmes et Montpellier Une opportunité de mobiliser les acteurs <p>Population :</p> <ul style="list-style-type: none"> Une population jeune Une population familiale (35 % des ménages sont un couple avec enfants) Une population aux revenus imposables supérieurs à la moyenne nationale (60 %) Une part importante de propriétaires occupants (66.6 % dans les résidences principales) | <p>Environnement :</p> <ul style="list-style-type: none"> Des problèmes de stationnement en centre-ville Un risque d'étalement urbain à maîtriser Un cœur de ville délaissé pour les lotissements L'ouverture future de 5ha dédiés à l'urbanisation (90 logements environ) <p>Population :</p> <ul style="list-style-type: none"> Un turn-over des habitants Des besoins en logement des personnes âgées et jeunes ménages |



Déjà chef-lieu de Canton au 19^{ème} siècle, Calvisson a toujours été un pôle économique et attractif pour les habitants de la plaine de la Vauagne. Capitale protestante puis capitale économique, la commune a su développer de nombreuses infrastructures et activités : tonnellerie, liquoristerie, marché aux raisins de table, marché aux truffes, caves vinicoles, moulins à huile... De par son positionnement géographique et son cadre de vie, Calvisson exerce une forte attractivité commerciale et économique sur ce bassin.

La commune compte **1249 emplois en 2019**, dont 45,5 % dans le secteur du commerce, transports, services divers et 35 % dans le secteur de l'administration publique, enseignement, santé, action sociale. Logiquement, la commune enregistre 92 créations d'établissements en 2021 dont 30.6 % (soit 33 entreprises) dans le secteur du commerce de gros et de détail, transports, hébergement et restauration. 21 établissements du secteur des activités spécialisées, scientifiques et techniques et activités de services administratifs ont été créés en 2021, soit 19.4 % des créations. La création d'établissements connaît une évolution positive depuis 2012, passant de **50 établissements créés en 2012** à **108 établissements créés en 2021**. Au total, Calvisson compte **575 établissements au 31 décembre 2020** (2442 au sein de la CCPS) soit **23.5 % du nombre d'établissements de la CCPS**. La Chambre des Métiers du Gard recense 1^{er} mai 2022 230 établissements relevant de l'artisanat dont 9% liés à l'alimentation, 43 % au bâtiment, 12 % à la fabrication et 37 % au service. Cela concerne 353 actifs, sur les 2241 emplois de la zone. Le potentiel de transmission dans les 10 ans est de 43 entreprises dans lesquelles travaillent 29 salariés. Calvisson compte par ailleurs plusieurs artisans d'art favorisant la transmission, et le maintien de savoir-faire artisanaux. Certains d'entre eux sont valorisés dans le cadre de « Détours et savoir-faire » développé par la CMA et mis en place en partenariat avec le PETER Vidourle Camargue et la CCPS. D'autres artisans sont également présents sur la commune. Une valorisation de l'ensemble des artisans serait un atout supplémentaire d'attractivité. L'indice de concentration de l'emploi est de 46.2 en 2019, 46.2 emplois proposés pour 100 actifs en emploi qui résident sur Calvisson.

D'un point de vue de sa structuration territoriale, Calvisson se compose de deux pôles économiques, celui du centre-ville et de la ZAE du Vigné (composée de 118 entreprises environ). Les deux pôles font partie de la même enveloppe urbaine et se distancent d'un kilomètre.



Pôles générateurs de déplacements - Calvisson

Par ailleurs, depuis 2014, la municipalité mène une politique volontariste pour revitaliser le cœur de ville. Elle a mené différentes acquisitions de locaux commerciaux autour de la Place du Général de Gaulle, avec réalisations de travaux et installations de restaurants, commerces de bouche. Elle a également vendu un local communal à un bar restaurant de la place. Par ailleurs, la municipalité a acquis des locaux pour y installer une Maison France Services, qui partage ses locaux aujourd'hui avec le centre socioculturel Calade. Il convient de noter que la pharmacie, implantée en centre-ville, est le deuxième « commerce » le plus fréquenté par les habitants après la boulangerie. Cela vient conforter la nécessité de conserver cet équipement au sein du centre-ville.

Au total, le commerce de centre ville a bénéficié de 12 créations d'emplois entre 2014 et 2022. Sur la totalité de commune, Calvisson recensait **45 commerces en 2016** contre **67 en 2022**, soit une **évolution de 44.4 %**. Le nombre de services a également augmenté sur cette période passant de **27 à 45 soit une évolution de 66.6%**¹⁵. Cette attractivité du centre-ville et plus globalement de la commune s'explique également par la réalisation de la zone d'activités du Vigné et de la création d'un supermarché (2018). Cette « locomotive alimentaire » a permis de fixer les consommateurs Calvissonnais sur la commune et permet également de capter les consommateurs du bassin de vie. Pour autant, les habitants ont indiqué que le premier frein qui les dissuadait de fréquenter le centre-ville était le manque de commerces (à égalité avec les difficultés de stationnement).

L'enquête sur les flux de consommation de la CCI indique que le taux de rétention des dépenses de consommation (alimentaire et non alimentaire) était de 13 % en 2011 et de 27 % en 2020, soit un taux qui a doublé en l'espace de 10 ans. Le premier lieu fréquenté en 2020 par les ménages du secteur pour les achats alimentaires et non alimentaires est Calvisson, alors qu'il s'agissait de Nîmes en 2011. Cela a été confirmé par les habitants dans l'enquête de consommation réalisée en 2022 qui ont indiqué que leur site commercial de prédilection pour les achats alimentaires de Calvisson est la zone d'activités de Calvisson. Le second secteur privilégié pour les achats alimentaires est les communes de la Vaunage, ce qui s'explique en partie par les déplacements domicile-travail en direction de Nîmes (31 % de la population Calvissonnaise travaille sur Nîmes en 2018). Le troisième site commercial privilégié pour les achats alimentaires est le centre-ville, ce qui prouve l'attractivité du commerce de proximité malgré la fermeture depuis 2020 de la supérette.

Les habitants ont également indiqué que leur destination de prédilection pour boire un verre ou manger au restaurant était le centre-ville de Calvisson (30 % des réponses exprimées), devant Nîmes (22.8%) et la zone d'activités de Calvisson (14.65 %). Cela vient conforter la politique volontariste mise en place par la municipalité. Les restaurants et bars du centre-ville arrivent en troisième position des commerces les plus fréquentés en centre-ville. En revanche, pour les achats « shopping/loisirs », Nîmes est la première destination et suivi du e-commerce. Cela est cohérent au regard du peu d'offre commerciale proposée dans le centre-ville (une boutique d'habillement, une boutique de chaussures, une boutique de décoration).

Par la même, le volume d'affaires de la commune de Calvisson est composé en 2020 à 85 % par ce même secteur pour un montant de 17 millions d'euros, alors qu'il était de 57 % en 2011 pour un montant de 8.4 millions d'euros.

¹⁵ Source : Données CCI Occitanie - 2022

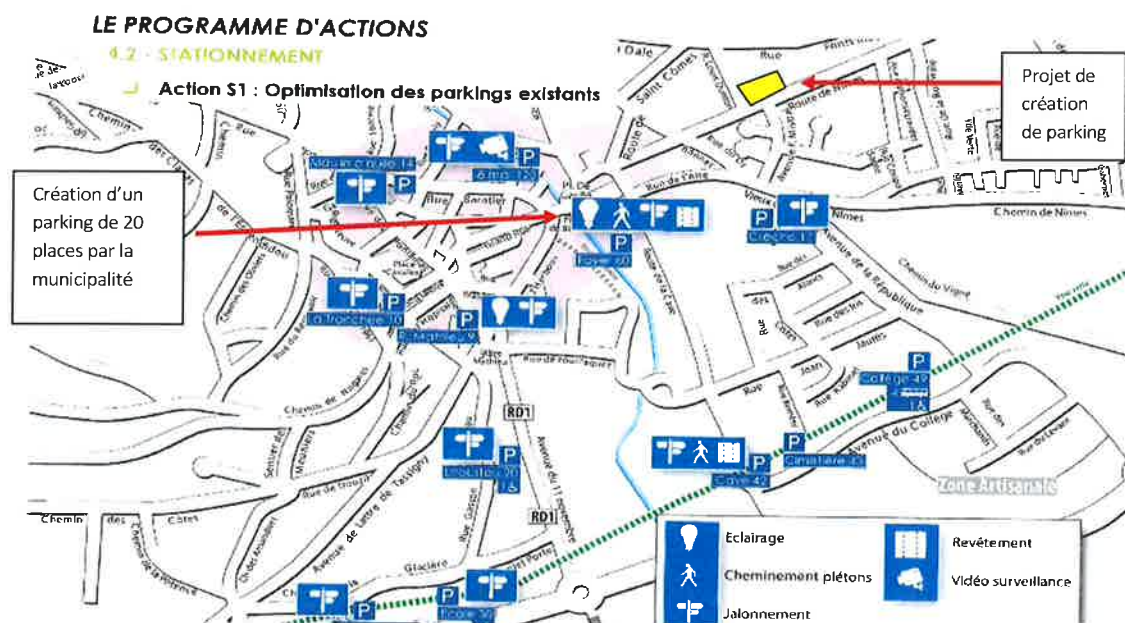
- Améliorer l'accessibilité, le stationnement
- Renforcer la sécurité
- Baisser les prix pratiqués dans les commerces
- Mettre en valeur le centre d'un point de vue patrimonial.

Cependant, les habitants ont été 79.6 % à répondre que le centre-ville était attractif ou plutôt attractif et sont plus nombreux à le fréquenter qu'avant la crise du Covid.

13. Aujourd'hui, fréquentez-vous davantage le centre-ville de Calvisson qu'avant la crise Covid ?
152 participants / 152 réponses



Le stationnement a fait partie des grandes orientations du dernier plan de circulation qui a été acté en 2010. Selon cette étude, dans le centre-ancien l'offre gratuite de stationnement est conséquente avec 350 places environ à moins de 5 minutes du cœur de ville. Des problèmes de signalétique, de sécurisation et d'aménagement des parkings ont été mis en avant. Depuis, plusieurs parkings ont été équipés de vidéosurveillance, et la municipalité a fait l'acquisition d'une parcelle en cœur de ville à proximité immédiate des commerces de la place centrale sur lequel elle a réalisé un parking gratuit de 20 places. Cela étant, compte tenu du développement de la commune et des divisions de logements qu'il y a eu en centre-ville depuis plusieurs années, le stationnement est une problématique dans le centre médiéval où les rues parfois étroites sont occupées par les voitures. Le parking du 8 mai, structurant pour la commune, connaît un taux de remplissage de plus en plus important, notamment le soir, du fait du stationnement des riverains. Les difficultés de stationnement ont été identifiées comme étant le premier frein à la venue en centre-ville par les habitants ayant répondu au questionnaire sur l'attractivité du centre-ville durant l'été 2022 (à égalité avec le manque de commerces). 82 % des répondants ayant indiqué cela ont entre 29 et 59 ans. Pour cela, la municipalité a fait l'acquisition d'un terrain à proximité immédiate de la place centrale et a pour projet de créer des espaces de stationnement supplémentaires.



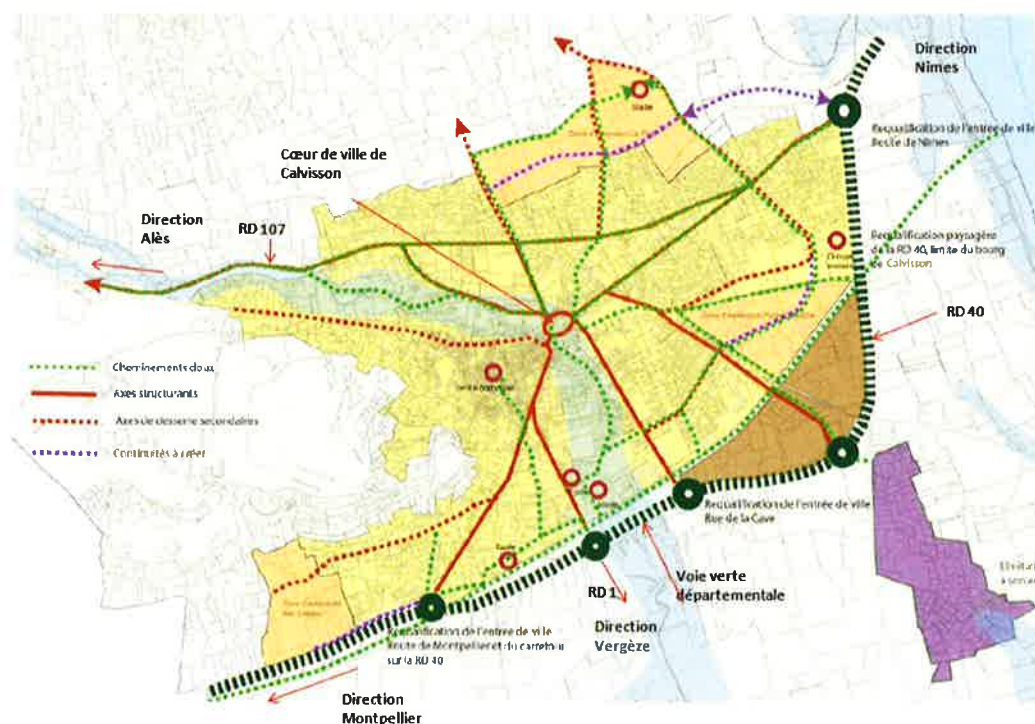
Extrait du plan d'actions - Plan de circulation 2010 - Calvisson

Enjeux commerce, développement économique et emploi :

| | | | | |
|--------|---|--|---|--|
| Enjeux | 1 | Renforcer l'attractivité du pôle marchand | 5 | Renforcer le lien entre la ZAE et le centre-ville |
| | 2 | Poursuivre et soutenir la dynamique et les animations commerciales | 6 | Valoriser l'offre commerciale locale au sein du bassin de vie et des touristes |
| | 3 | Renforcer l'offre commerciale en tenant compte de l'évolution de la population de ces dix dernières années | 7 | Embellir le centre-ville |
| | 4 | Améliorer l'accessibilité au centre-ville et favoriser les mobilités douces pour un centre-ville apaisé | 8 | Maintenir la densité commerciale autour de la place centrale |

Axe 3 : Diagnostic et enjeux en matière d'accessibilité et de mobilité

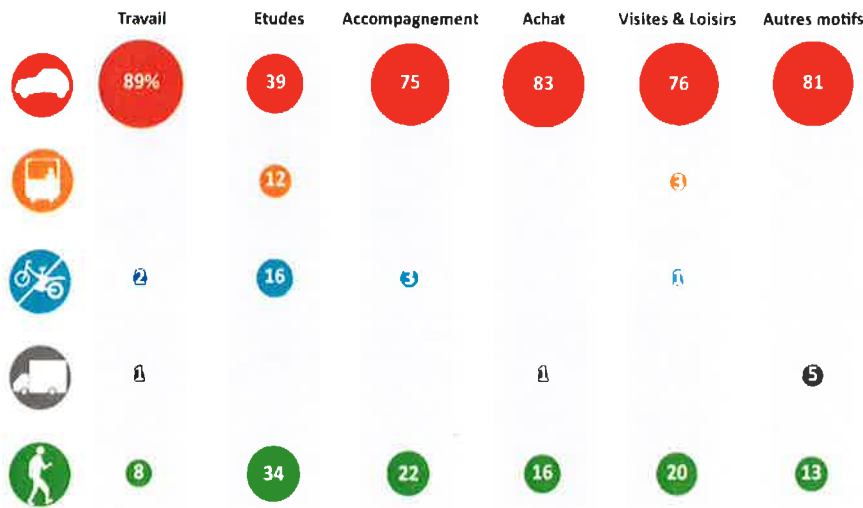
Éléments d'analyse et chiffres clés¹⁶



Le pôle urbain de Calvisson se situe en bordure de la RD 40 qui relie Nîmes à Sommières, avec **9689 trafics moyens journaliers**. La ville est accessible depuis cinq entrées de ville positionnées depuis cet axe structurant. Le réseau viaire interne de la commune est composé de six axes structurants et d'un ensemble de réseau de desserte secondaires. La commune est également traversée par la voie verte départementale qui relie actuellement Caveirac à Fontanès et qui à termes reliera Nîmes au Vigan. L'axe passe à proximité immédiate du centre-ville, sans que cela soit matérialisé pour les touristes. Il s'agit d'un équipement structurant pour le territoire qui connaît un franc succès, dans un site privilégié et sécurisé¹⁷. Comme évoqué pour la commune de Sommières, la voie verte est un réel atout pour le tourisme vert et les déplacements doux quotidiens des habitants. Aussi, l'Office de Tourisme intercommunal du Pays de Sommières a inscrit la mobilité durable comme un des axes forts de sa nouvelle stratégie 2023 ce qui constitue une opportunité pour la politique cyclable développée sur Calvisson.

¹⁶ Éléments sur les mobilités relatifs au PCAET, à la CTG et à la Voie Verte Départementale à retrouver dans le diagnostic de la commune de Sommières – Axe 3

¹⁷ Voir tableau de fréquentation de la voie verte p. 30



L'ensemble de ces éléments sont révélateurs du potentiel des mobilités actives sur le territoire. La mobilité active est donc une piste de développement intéressante pour améliorer le cadre de vie des habitants. Aussi, dans le cadre de l'enquête de consommation réalisée en 2022, il a été demandé aux habitants de quelle manière ils se rendaient sur le centre-ville. Ils ont indiqué à 55 % se rendre à pieds ou en vélo dans le centre-ville, et à 40 % en voiture. 80 % des répondants étant des habitants de Calvisson, âgés en moyenne de 29 à 59 ans, cela signifie que les pratiques locales de déplacements évoluent favorablement vers ces modes doux.

Par ailleurs, la commune met en place un nouveau service de mobilité à compter de l'automne 2022. Il s'agit d'une navette gratuite qui transportera les habitants et notamment les personnes âgées afin qu'ils puissent accéder aux différents équipements et services de la commune : médiathèque, centre-ville, zone d'activités, pôle médical... La navette effectuera ces tournées trois jours par semaine, matin et après-midi.

Grille d'analyse mobilités et accessibilité

| Atouts | Faiblesses |
|---|---|
| <p>Offre qualitative :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Gratuité des parkings en centre-ville • Territoire favorable à la pratique du vélo et des activités de pleine nature (VTT / randonnée notamment) <p>Offre quantitative :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Ligne de bus Lio (Sommières/Nîmes) avec passage toutes les heures en semaine en moyenne (ligne 141) • Voie verte départementale traversant le Sud de la commune • Présence d'aménagements cyclables au centre de la commune favorisant les déplacements notamment scolaires • Plus de 590 places de parkings à moins de 5 minutes du cœur de ville • 93.1 % des ménages ont au moins une voiture | <p>Offre qualitative :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un stationnement anarchique dans le centre-ancien • Une signalétique non harmonisée, difficilement lisible • Manque de continuité des aménagements vélos/piétons + Manque d'aménagements cyclable touristique (depuis pôle touristique) • Peu d'offres alternatives à la voiture individuelle • Une ville non traversée par un axe structurant / renforcer l'accès au centre-ville • Un réseau de TC jugé insuffisant par les élus locaux <p>Offre quantitative :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 87.3 % des déplacements domicile-travail se font en voiture • 76 % des déplacements du secteur Ouest Vaunage (Calvisson-Condénies-Boissières-Nages) se font en voiture (en 2017) • Trafic routier de plus en plus important sur la RD40 (nuisances) – 9689 trafics moyen journalier |
| Opportunités | Menaces |
| <p>Environnement :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Une ville à l'échelle de déplacements vélos/piétons • De nombreux services et équipements structurants • 48 % des déplacements sur le secteur Ouest Vaunage font moins de 3 km • Proximité de la gare de Vergèze • Faible distance entre zone d'activités et centre-ville (1km) avec une continuité urbaine • Un besoin en réseau de mobilités socialement durables identifié dans la CTG <p>Population :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Une population jeune et familiale • L'accompagnement est le motif principal de déplacements sur le secteur Ouest Vaunage | <p>Environnement :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Difficulté de réalisation de projets d'aménagements supra-communautaires (liaison cyclable Vergèze – Calvisson) • Coûts élevés des projets liés aux mobilités <ul style="list-style-type: none"> • 58 % des émissions des GES émises sur la CCPS sont dues aux transports routiers (1^{ère} source d'émission) |

sont des vrais atouts à valoriser. Elle est traversée en son centre par le ruisseau de l'Escattes, avec un passage sous la place Charles de Gaulle. L'emplacement du chenal a été maintenu au fur et à mesure de l'extension de la commune, mais il a été canalisé. La partie urbaine du ruisseau est totalement bétonnée, non accessible aux habitants.

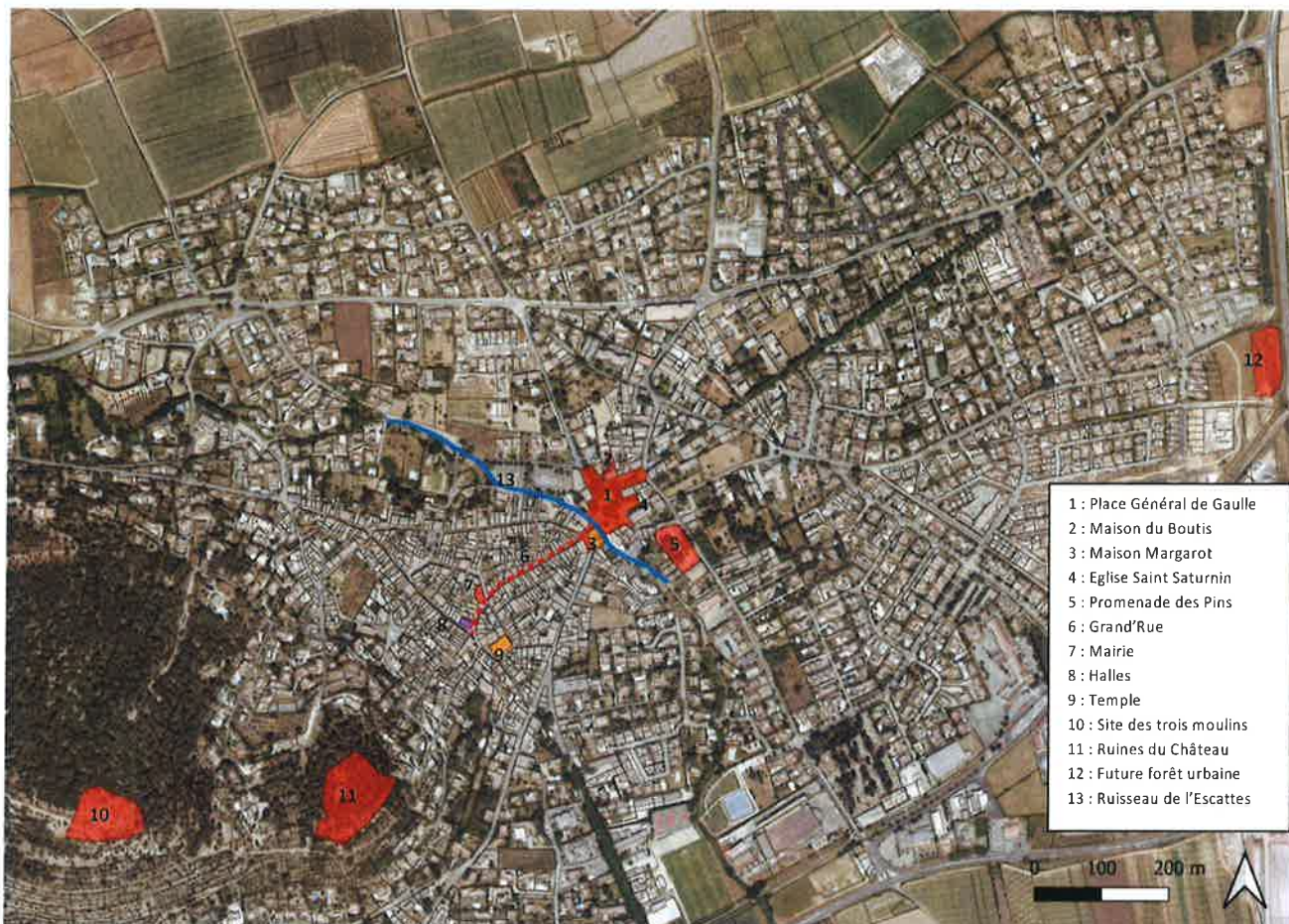


Comme indiqué, Calvisson est composée de trois ensembles urbains :

- Le centre-ancien, noyau médiéval de la commune : caractérisé par des îlots de petite taille, de formes variées qui s'imbriquent les unes avec les autres, laissant un espace étroit pour la voirie. Chaque îlot est pratiquement bâti sur la totalité de son emprise, exception faite de petits espaces internes (jardins, cours) voire d'espaces libres gagnés à l'occasion d'opérations de curetages et aménagés en espaces de stationnement. Le bâti est très dense et l'ensemble du centre historique est très minéral sans aucun espace vert commun. Les rues sont souvent très étroites et ne permettent pas la création de trottoirs. Les cellules villageoises initiales étaient des cellules de petite taille construites sur deux à trois niveaux. Elles ont évolué avec la création de cours arrière et davantage d'ouvertures. Il faut noter également la présence de maisons de grande taille. Nombre de maisons du centre ancien présentent des éléments architecturaux d'intérêt patrimonial dont la préservation voire la restauration doit être assurée : ouvrages en pierre (encadrement de portes, encadrement de baies, cintres de remise, fenêtres à meneaux, éléments sculptés), menuiseries (portes, portails de remise en bois à large planches verticales, volets en bois), ferronneries (balcons, grilles)....Quelques dénaturations peuvent être observées.



- Les faubourgs du 19^{ème} siècle (période de prospérité viticole) : ils se sont développés sur les terrains plats situés de l'autre côté de l'Escattes, le long de la RD 40 initiale (Route de Nîmes et Avenue de Lattre de Tassigny) et de l'Avenue de la Gare. Contrairement au centre ancien, le parcellaire y est de grande taille (de 500 à 2000 m²) offrant aux maisons d'habitation des espaces privatifs ouverts de type cours (autrefois utilisées pour le remisage des engins agricole) ou jardins. Des maisons de maître y sont implantées.



Espaces publics, paysage et patrimoine – Calvisson

Grille d'analyse formes urbaines, espaces publics, patrimoine et paysages

| Atouts | Faiblesses |
|--|---|
| <p>Offre qualitative :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Une structuration urbaine historique riche et préservée : noyau médiéval triangulaire, dense, aux ruelles étroites, et les faubourgs composés de maisons vigneronnes du 19^{ème} s. • Capitale de la <u>Vaunage</u>, un espace identitaire culturel et paysager riche (identifié dans le cadre d'une charte paysagère et environnementale) • Un patrimoine urbain lié à l'eau important (lavoirs/griffons) • Une dynamique de rénovation des espaces publics en cours, intégrant le végétal • Patrimoine architectural et historique riche en centre-ville <p>Offre quantitative :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Deux monuments inscrits en centre ancien | <p>Offre qualitative :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Centre-ville très minéral, peu de <u>végétalisation</u> • Le ruisseau de l'<u>Escattes</u> entièrement bétonné dans sa partie urbaine • Des espaces publics centraux qu'il convient de rénover voire de requalifier (notamment ancienne artère historique dont <u>Grand'Rue</u>) • Manque d'espace de nature / espace de respiration pour des usages de proximité en centre-ville • Densité urbaine en centre-ancien qui ne répond plus aux besoins des habitants • Des entrées de villes non qualitatives • Un manque de valorisation du patrimoine en centre-ancien |
| Opportunités | Menaces |
| <p>Environnement :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Attractivité de la commune • Mobilisation potentielle des acteurs locaux (Association locale de protection du patrimoine <u>Vaunageol</u> porteuse d'initiatives) • Présence d'édifices remarquables pouvant être valorisés (temple, maisons de maîtres, foyer...) • Traversée de la commune par le ruisseau de l'<u>Escattes</u>, véritable potentiel de trame bleue • Projet de CRAP <p>Population :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Une population jeune, plus demandeuse de <u>végétalisation</u> et de retour de la nature en ville | <p>Environnement :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Une prédominance des lotissements qui peut dénaturer l'identité culturelle et patrimoniale de la commune |

D'un point de vue des équipements sanitaires et médicaux, Calvisson propose une offre satisfaisante pour ses habitants et ceux du bassin de vie : une pharmacie, une maison de santé sur la ZAE et un village médical en centre ville regroupant un grand nombre de spécialistes. La place de la pharmacie en centre-ville (à côté du village médical) est un atout pour l'attractivité du centre (confirmé par l'enquête consommation réalisée auprès des habitants).

La médiathèque communale, ancienne école entièrement rénovée en centre ancien du village, est un lieu culturel fort de la commune. Il s'agit d'un équipement structurant pour les habitants de la commune ainsi que pour les scolaires. La crise Covid a néanmoins changé les habitudes des habitants et la fréquentation a connu une baisse significative sur en 2021 (7659 personnes venues à la médiathèque) comparativement à 2019 (10767 personnes). Ce constat est partagé par différentes médiathèques. Elle propose de multiples animations à destination des enfants (crèches, scolaires) et du grand public... Ces animations ont touché 3566 personnes en 2021 (dont 2625 scolaires). En parallèle, la commune propose aussi une programmation culturelle variée tout au long de l'année (théâtre, concert, spectacle etc...) qui a attiré environ 1500 personnes entre janvier et la fin de l'été 2022.

Afin de développer l'offre culturelle et de renforcer les services proposés, la médiathèque accueillera en 2023 une « micro-folie » qui est un musée numérique permettant d'accéder aux collections culturelles et artistiques nationales (peinture, spectacle, expositions...). A proximité immédiate de la médiathèque, se trouve les anciennes halles, dont le bâtiment est issu de l'architecture du début du XXème siècle. Elles ne sont pas fermées et peu exploitées. Quelques concerts et expositions s'y tiennent l'été. Elles sont fermées le reste de l'année. Une étude de faisabilité pour la fermeture de ces halles est en cours. Elles représentent un atout patrimonial important du centre historique. Le foyer est également un équipement culturel structurant de la commune, support de nombreuses animations tout au long de l'année et mis à disposition du tissu associatif et socioprofessionnel du territoire intercommunal et au-delà. Il s'agit d'un bâtiment des années 30 d'architecture « Floutier ». La commune est également propriétaire d'un petit local commercial faisant partie intégrante du foyer, anciennement bar, qui est aujourd'hui vacant. Une réflexion sur le devenir de ce local (face à la « Promenade des pins ») est en cours.

L'école de musique intercommunale est également implantée à Calvisson. Les locaux sont provisoires (structure préfabriquée) ne permettant pas l'accueil des tout-petits. La communauté de communes du Pays de Sommières et la commune de Calvisson portent un projet de construction de locaux de qualité en 2023 pour répondre à la demande nombreuse sur le bassin de vie.

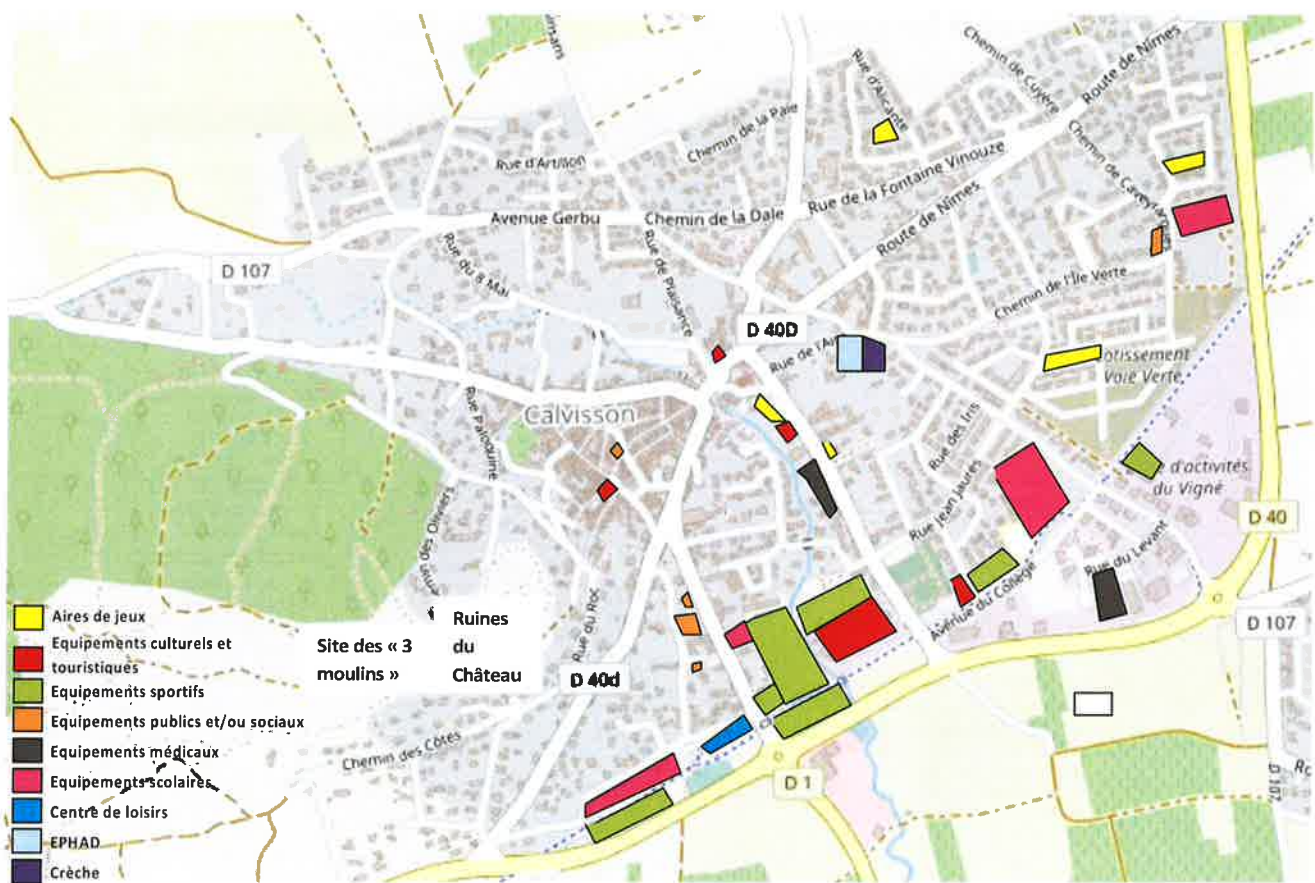
En matière de sécurité, la ville accueille un groupement de gendarmerie. Un service de Police municipale est également assuré par la ville. La ville est équipée d'un système de vidéoprotection en centre. Le contrat de sécurité mis en place entre la Gendarmerie et la commune dans le cadre de PVD axe son plan d'action sur la prévention de la délinquance afin d'améliorer le cadre de vie des habitants.

Concernant les équipements en faveur des personnes âgées, la commune dispose d'un Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) intercommunal, partagé entre Sommières (90 places) et Calvisson (30 places). L'établissement de Calvisson est vieillissant et nécessite des travaux de rénovation. Le nombre de places proposé est insuffisant pour assurer le bon fonctionnement de l'établissement. Afin d'envisager ces travaux, il semble nécessaire de connaître les besoins en hébergement des personnes âgées dépendantes sur le bassin de vie. Cela fait écho également au constat dressé dans le cadre de l'habitat qui souligne qu'il existe une demande de logements de la part des personnes âgées sur Calvisson.

D'un point de vue de l'action sociale, la commune à travers son CCAS, propose différentes prestations et accompagnement pour les personnes âgées, les familles ou les personnes en situation de handicap (aides financières, mesures d'accompagnement pour faire des demandes, permanences sociales hebdomadaires, épicerie sociale et solidaire...). Le CCAS est intégré au sein de la Maison des Familles et des Solidarités. Le centre socio-culturel Calade est également un acteur majeur de l'action sociale pour le territoire. Il dispose de locaux à Calvisson, en lieu et place de la Maison France Services. Il accueille et propose différentes actions d'accompagnement à la

du vin ainsi qu'un jardin ampélographique. Il s'avère qu'à ce jour, cet équipement est sous-exploité et pourrait faire l'objet d'une mise en valeur conséquente, en lien avec d'autres sites culturels et touristiques du département du Gard. Par la même, comme évoqué précédemment, le Musée du Boutis représente un équipement de premier ordre pour favoriser le tourisme, implanté au cœur du centre-ville.

Calvisson dispose d'un marché hebdomadaire le dimanche qui attire un nombre important de chalands, habitants du bassin de vie et touristes (80 exposants en moyenne).



Grille d'analyse accès aux équipements, services publics, offre culturelle et de loisirs

Article 5 : Stratégie territoriale de revitalisation, plan d'action et calendrier prévisionnel

La présente convention énonce la stratégie et le projet urbain, économique et social de revitalisation des communes de Sommières et de Calvisson qui résulte du diagnostic et des enjeux précédemment identifiés.

Le diagnostic territorial établi précédemment vient définir quelles sont les forces et faiblesses et les atouts et menaces qui pèsent sur les centres-villes de Sommières et de Calvisson et plus largement sur les territoires sur lesquels elles rayonnent. Différents enjeux se dégagent de cette analyse et constituent le socle de chacune des stratégies de revitalisation qui sont présentées ici. Les projets de développement portés par la Communauté de communes du Pays de Sommières sont pleinement intégrés à la vision stratégique développée par les élus communaux de Sommières et de Calvisson. Par la même, comme définit à l'article 4 de la présente convention, l'ensemble des dynamiques locales engagées en amont ou concomitamment au programme « Petites villes de demain » ont été prises en compte pour définir les projets de territoire visant à revitaliser les centres-villes de Sommières et de Calvisson.

Ces deux communes exercent des fonctions de centralité majeures au sein de la communauté de communes du Pays de Sommières. Bien qu'elles ne soient éloignées que de 10 km environ, elles rayonnent sur des bassins de vie différents. Elles présentent des similitudes et des enjeux de développement communs sur certaines thématiques comme sur les mobilités ou la rénovation des équipements publics. A l'inverse, elles ont une histoire, des structururations et des morphologies urbaines différentes qui impliquent des enjeux de revitalisation différents, notamment d'un point de vue du commerce ou de l'habitat. Les deux stratégies de revitalisation sont donc présentées volontairement de manière distincte. Elles ont pour ambition d'être complémentaires et de venir répondre aux habitants des bassins de vie.

Stratégie territoriale de Sommières

La ville de Sommières tient depuis plus de 2000 ans une place prépondérante sur le territoire environnant. Elle a toujours été un lieu d'échanges et de commerce stratégique implantée à la confluence des Cévennes et de la Méditerranée, à mi-chemin entre les métropoles urbaines de Nîmes et Montpellier. Bâtie historiquement en rive gauche du Vidourle, surplombée par son Château médiéval elle est forte d'un patrimoine architectural et naturel remarquable qui explique l'attractivité touristique de la ville. Elle est soumise à des inondations d'envergure sur son centre-ancien, avec des conséquences importantes sur l'habitat et le commerce notamment. Ayant connu un développement urbain croissant depuis plus de vingt ans, la rive droite du Vidourle s'est fortement développée, traversée par la RD 6110 (axe structurant reliant Montpellier à l'arrière Pays et déviation pour rejoindre Nîmes) et accueillant les zones d'activités économiques de la commune et des zones d'habitat individuel et collectif principalement autour de lotissements. L'essentiel de l'offre alimentaire et non alimentaire se concentre autour de la ZAE de la Croix des malades située à 1 km environ du centre-ville. La municipalité souhaite poursuivre ses efforts en faveur de la rénovation du centre-ville, pour en faire un centre patrimonial où il fait bon vivre, en favorisant la venue de nouveaux habitants et en veillant à l'attractivité commerciale fortement liée aujourd'hui au tourisme. L'ensemble doit se faire en cohérence avec la transition écologique, en répondant aux enjeux de transformation urbains actuels et de demain, avec un apaisement de la circulation, un retour de la nature en ville et des équipements publics rénovés.

Orientation stratégique 1 : Favoriser la venue de nouveaux habitants et améliorer les conditions d'habitat dans le centre-historique (Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur)

La commune de Sommières n'a cessé de se développer notamment en rive droite du Vidourle autour du collège et de la zone de la Croix des malades. Le développement urbain sur le flanc ouest de la commune avec la construction du lycée est également conséquent d'un point de vue de l'habitat, avec un projet de ZAC à venir à court terme composé de 250 logements.

Il s'agit par ailleurs de poursuivre les actions qui ont été réalisées en faveur de la piétonisation du centre-ville. L'objectif est de renforcer l'attractivité du parcours marchand et du patrimoine au départ des parkings situés à proximité du centre-ville, notamment ceux situés le long du Vidourle et de la place des aires en rive droite du Vidourle.

Enfin, Sommières connaît un taux de chômage élevé en particulier chez les jeunes. Un des freins d'accès à l'emploi ou à la formation est le manque de moyens de mobilité. La commune a engagé en ce sens une action de bourse aux permis pour les jeunes. La volonté est de poursuivre cette action. Cette problématique a également été intégrée dans les fiches action de la Convention Territoriale Globale portée par la CCPS. Il s'agira dès lors pour le territoire de soutenir les initiatives en faveur de la mobilité des personnes en recherche d'emploi.

L'ensemble de ces volontés se traduit en 4 objectifs stratégiques :

Objectif stratégique 1 : Soutenir les initiatives en faveur des commerces de bouche et de proximité en centre-ville pour un centre-ville vivant

Objectif stratégique 2 : Renforcer l'attractivité commerciale et artisanale du centre-ville et accompagner l'embellissement des commerces pour renforcer l'attractivité patrimoniale de la commune

Objectif stratégique 3 : Soutenir les animations et la dynamique commerciale notamment hors saison estivale

Objectif stratégique 4 : Accéder plus facilement à la formation et à l'emploi pour les demandeurs d'emplois

Orientation stratégique 3 : Développer les mobilités pour favoriser l'accès au centre-ville

Au fur et à mesure de l'évolution urbaine de la commune, Sommières a réalisé des aménagements piétons cyclables plus ou moins reliés entre eux. La création du nouveau lycée à l'Ouest de la commune a entraîné la création d'une piste cyclable et piétonne qui le relie actuellement à la zone de la croix des malades. La Voie verte départementale très fréquentée ne fait pas l'objet de continuité cyclable en direction du centre-ville. La commune souhaite poursuivre les aménagements cyclables pour développer les modes doux de déplacements. Il s'agira de relier les pôles générateurs de déplacements en direction du centre ville et de favoriser le tourisme durable à travers la mobilité. Pour parvenir au développement des modes doux de déplacements, la commune doit mettre à disposition des usagers des équipements tels que du stationnement vélo par exemple.

Par ailleurs, afin d'améliorer le cadre de vie et de piétonner les espaces publics, la commune souhaite engager un programme de suppression du stationnement sur trois places centrales du centre-historique. Ce changement voulu s'accompagnera d'une réflexion pour optimiser les parkings de stationnement à proximité du centre-ville voire en créer de nouveaux. La commune souhaite également inciter à d'autres modes de déplacements que celui de la voiture individuelle. Différentes offres de mobilité menées par différents acteurs sont disponibles, mais parfois peu lisibles pour les usagers. C'est pourquoi la commune pourra communiquer sur les solutions alternatives à la voiture individuelle disponibles sur le territoire, en lien avec la Communauté de communes. Enfin, le rôle de pôle d'équilibre de Sommières et sa situation géographique lui confèrent une place importante l'organisation des mobilités sur le territoire. Ce rôle est d'autant plus important du fait de l'implantation du nouveau lycée. Afin de proposer une offre de services multimodale, la commune et la Communauté de communes du Pays de Sommières souhaitent engager une réflexion sur l'opportunité de créer un Pôle d'échange multimodal en rive droite du Vidourle, sur l'actuel parking des aires qui fait office de stationnement voiture et de lieu de desserte des bus.

Enfin, afin de désengorger le centre-ville et la surfréquentation du Pont Romain, la municipalité est favorable à la création d'un nouveau pont qui traverserait le Vidourle et qui permettrait de relier la route d'Aubais à la route de Montpellier sans avoir à pénétrer dans le centre-historique. Cela permettrait un apaisement majeur de la fréquentation routière et de ses méfaits pour les habitants.

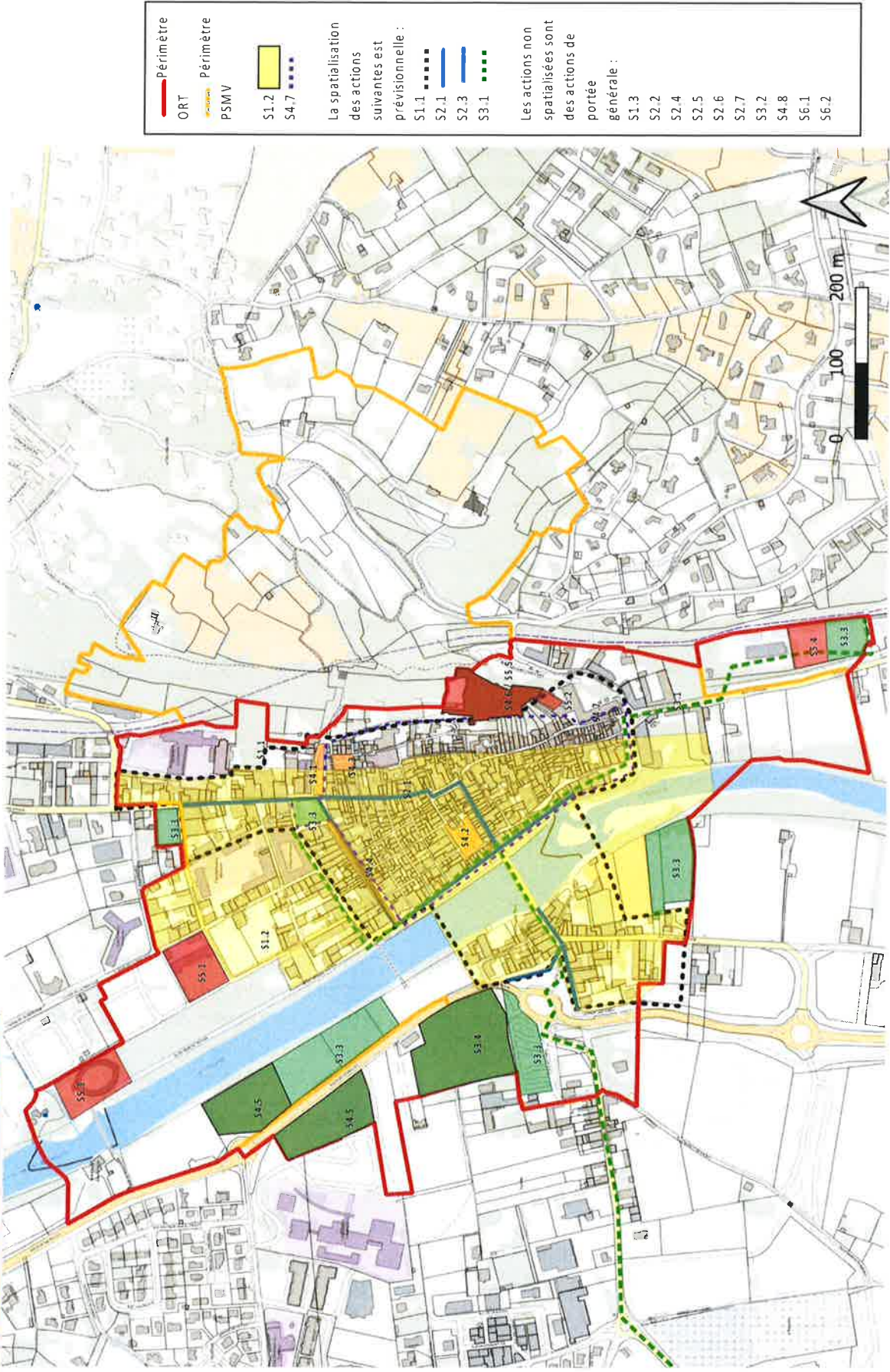
Tableau croisé enjeux et objectifs opérationnels par orientation stratégique (Ville de Sommières)

| AXE THEMATIQUE | ENJEUX | OBJECTIFS STRATEGIQUES | ORIENTATIONS STRATEGIQUES |
|---|---|--|--|
| Habitat et logement | <ul style="list-style-type: none"> - Lutter contre la vacance - Valoriser l'habitat historique - Développer une offre de logements abordables en centre-ancien favorisant la mixité sociale - Proposer une offre de logements diversifiée pour répondre aux différents parcours résidentiels - Requalifier le parc de logements anciens notamment en matière de rénovation énergétique - Adapter le parc de logements face au risque inondation - Favoriser la venue des propriétaires occupants - Traiter les copropriétés dégradées | <ul style="list-style-type: none"> - Développer une offre de logements adaptée aux besoins de la population en particulier pour favoriser la mixité sociale - Valoriser, rénover et entretenir l'habitat pour lutter contre les logements indignes et en faire un vecteur d'attractivité patrimoniale - Permettre la remise sur le marché de logements vacants et dégradés pour revitaliser le centre-ville - Adapter les logements du centre-ancien face au risque inondation pour permettre le renouvellement urbain | <ul style="list-style-type: none"> Favoriser la venue de nouveaux habitants et améliorer les conditions d'habitat dans le centre-historique |
| Commerce, développement économique, emploi | <ul style="list-style-type: none"> - Accompagner le dynamisme commerçant et artisanal du centre-ville notamment hors saison estivale - Préserver les commerces de bouche et de proximité en centre-ville - Maintenir le dynamisme du commerce ambulant - Favoriser l'accessibilité et notamment les liaisons douces de la rive droite vers le centre-ville - renforcer l'embellissement des commerces - Maintenir la densité commerciale en centre-ancien - Encourager le retour vers l'emploi et la formation | <ul style="list-style-type: none"> - Soutenir les initiatives en faveur des commerces de bouche et de proximité en centre-ville pour un centre-ville vivant - Renforcer l'attractivité commerciale et artisanale du centre-ville et accompagner l'embellissement des commerces pour renforcer l'attractivité patrimoniale de la commune - Soutenir les animations et la dynamique commerciale notamment hors saison estivale - Accéder plus facilement à la formation et à l'emploi pour les demandeurs d'emplois | <ul style="list-style-type: none"> Renforcer l'attractivité commerciale du centre-ville pour un développement équilibré entre les deux rives du Vidourle et favoriser le retour vers l'emploi |
| Accessibilité et mobilité | <ul style="list-style-type: none"> - Renforcer la mobilité douce au sein de la commune, en lien avec le Voie verte et les zones d'activités - Décongestionner le trafic routier - Proposer et soutenir des solutions alternatives à la voiture individuelle - Agir sur le stationnement en centre-ville et sur les parkings - Soutenir et accompagner le changement de comportement en faveur des mobilités actives - Renforcer le tourisme à travers la mobilité durable | <ul style="list-style-type: none"> - Réaliser un maillage d'aménagements et d'équipements pour les mobilités douces afin d'améliorer le cadre de vie et de tourisme - Renforcer la fonction de centralité de Sommières en proposant et en encourageant les solutions alternatives à la voiture individuelle - Améliorer les aménagements, la signalétique piétonne et la sécurisation des parkings à proximité du centre-ville | <ul style="list-style-type: none"> Favoriser l'accès au centre-ville et développer les mobilités |

Plan d'actions PVD de la ville de Sommières à ce jour

| ORIENTATION STRATEGIQUE | MAITRE D'OUVRAGE | N° | INTITULE ACTION/PROJET | Etude | PROJET | Dispositif | EN SECTEUR D'INTERVENTION | HORS SECTEUR D'INTERVENTION | 2023 | 2024 | 2025 | 2026 | 2027 | 2028 | PROGRAMMES / DISPOSITIFS ASSOCIES | | | | | |
|---|---|-------|---|-------|--------|------------|---------------------------|-----------------------------|-------------------|------|------|------|------|------|-----------------------------------|--|--|--|--|--|
| | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| OS 1 : FAVORISER LA VENUE DE NOUVEAUX HABITANTS ET AMELIORER LES CONDITIONS D'HABITAT DANS LE CENTREHISTORIQUE | Commune de Sommières | S 1.1 | Réaliser une étude pré-opérationnelle Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) | X | | | X | | | X | | | | | BCO | | | | | |
| | Commune de Sommières | S 1.2 | Réduire le nombre de logements en RDC en aléa fort risque inondation en centre-historique et permettre la division dans les étages dans le respect du PPRI et du PSMV | | | X | X | | Action en continu | | | | | | | | | | | |
| | Commune de Sommières / CC Pays de Sommières | S 1.3 | Renforcer la communication sur les dispositifs d'aides existants en faveur de l'amélioration et de la valorisation de l'habitat | | | X | X | X | Action en continu | | | | | | | | | | | |
| OS 2 : RENFORCER L'ATTRACTIVITE COMMERCIALE DU CENTRE-VILLE POUR UN DEVELOPPEMENT EQUILIBRE ENTRE LES DEUX NIVEAUX DU VIDOURLE ET FAVORISER LE RETOUR VERS L'EMPLOI | Commune de Sommières | S 2.1 | Réaliser une charte pédagogique des devantures commerciales, et enseignes et renforcer son application à travers le règlement d'occupation du domaine public | | | X | X | | | X | | | | | BCO | | | | | |
| | Commune de Sommières | S 2.2 | Mettre en place une signalétique piétonne renforçant l'attractivité du parcours marchand | | X | | X | X | | X | | | | | BCO | | | | | |
| | Commune de Sommières | S 2.3 | Etablir un périmètre de sauvegarde du commerce et de l'artisanat | | | X | X | | X | | | | | | | | | | | |
| | CC Pays de Sommières | S 2.4 | Soutenir le prêt de véhicules pour l'insertion professionnelle | | | X | | X | | X | X | X | | | CTG | | | | | |
| | Commune de Sommières | S 2.5 | Poursuivre l'accompagnement des commerçants et artisans dans l'animation commerciale | | | X | X | X | Action en continu | | | | | | BCO | | | | | |
| | CC Pays de Sommières / Commune de Sommières | S 2.6 | Accompagner les artisans dans la valorisation de leur activité à travers des actions de communication et de soutien administratif (« détours et savoir-faire », itinéraires des savoir-faire) | | | X | X | X | Action en continu | | | | | | | | | | | |
| | CC Pays de Sommières | S 2.7 | Mettre en place le dispositif "Ma boutique à l'essai" | | | X | X | X | X | X | | | | | | | | | | |
| OS 3 : FAVORISER L'ACCES AU CENTRE-VILLE ET DEVELOPPER LES MOBILITES | Commune de Sommières | S 3.1 | Réaliser des aménagements cyclables et piétons structurants reliant les pôles générateurs de déplacements au centre-ville | | X | | X | X | | | X | X | | X | BCO / CTG | | | | | |
| | Commune de Sommières | S 3.2 | Doter la commune d'équipements en faveur de la pratique cyclable : stationnement, station de gonflage... | | X | | X | X | | X | X | X | | | BCO | | | | | |
| | Commune de Sommières | S 3.3 | Développer et optimiser le stationnement sur les parkings à proximité du centre-ville | | X | | X | X | X | | | | | | BCO | | | | | |
| | Commune de Sommières / CC Pays de Sommières | S 3.4 | Créer un pôle d'échange multimodal (ER sur le parking des Aires) | X | X | | X | | | | | | X | | BCO / CTG | | | | | |
| OS 4 : VALORISER LE PATRIMOINE DE SOMMIÈRES ET LE CADRE DE VIE DES HABITANTS | Commune de Sommières | S 4.1 | Rénover et requalifier la place du Jeu de Ballon | X | X | | X | | X | X | X | | | | BCO | | | | | |
| | Commune de Sommières | S 4.2 | Rénover et requalifier la place des Dr DAX (place du marché) | | X | | X | | | X | X | | | | BCO | | | | | |
| | Commune de Sommières | S 4.3 | Rénover et requalifier la place Saussines | | X | | X | | | | | X | | | BCO | | | | | |
| | Commune de Sommières | S 4.4 | Rénover et réaménager l'avenue Général Bruyère et ses abords (circulation, aménagement doux, stationnement, végétalisation...) | | X | | X | | | | | X | | | BCO | | | | | |
| | Commune de Sommières | S 4.5 | Valoriser la vigne en rive droite le long du Vidourle (rond-point du collège) et créer un parc arboré sur le terrain à côté du collège (ancien vétérinaire) | | X | | X | | X | | | | | | BCO | | | | | |
| | Commune de Sommières | S 4.6 | Préserver et restaurer le Château de Sommières | X | X | | X | | X | X | X | X | | | BCO | | | | | |
| | Commune de Sommières | S 4.7 | Encourager la mise en place du permis de végétaliser en centre-ville | | | X | X | X | Action en continu | | | | | | | | | | | |
| | Commune de Sommières | S 4.8 | Organiser les Journées Européennes des métiers d'art dans le cadre du label « Petite cité de caractère » | | X | | X | X | | | X | | | | | | | | | |
| OS 5 : RENOVER LES EQUIPEMENTS STRUCTURANTS POUR AMELIORER L'OFFRE DE SERVICES POUR LES HABITANTS DU BASSIN DE VIE | Commune de Sommières | S 5.1 | Rénover et réhabiliter l'espace Henri Dunant : Siège de la mairie, siège de Calade, Maison Frances Services | X | X | | X | | X | X | X | | | | BCO | | | | | |
| | Commune de Sommières | S 5.2 | Rénover la salle polyvalente | X | X | | X | | | X | | | | | BCO | | | | | |
| | Commune de Sommières | S 5.3 | Rénover les arènes | X | X | | X | | X | X | | | | | BCO | | | | | |
| | CC Pays de Sommières | S 5.4 | Créer une aire de Camping-car le long de la voie verte | | X | | X | | X | | | | | | BCO | | | | | |
| | Commune de Sommières | S 5.5 | Réaliser des travaux de valorisation touristique du Château | X | X | | X | | | X | X | | | | BCO | | | | | |
| OS 3 et 4 | Commune de Sommières | S 6.1 | Réaliser une étude de définition et de programmation des espaces publics (circulation, stationnement, mobilités douces, aménagements espaces publics) | X | | | X | X | | | | | | | BCO | | | | | |
| OS 2 et 3 | Commune de Sommières | S 6.2 | Poursuivre la bourse au permis pour favoriser l'accès à l'emploi et aux loisirs | | | X | X | X | Action en continu | | | | | | CTG | | | | | |
| TOTAL | CC Pays de Sommières | S 6.3 | Assistance au management de projet | | | X | | | X | | | | | | | | | | | |
| TOTAL | | | | | | | | | 30 actions | | | | | | 16 actions matures | | | | | |

Spatialisation du plan d'actions PVD de Sommières



4 objectifs stratégiques résultent de cette orientation :

- Objectif stratégique 1 : Développer une offre de logement adaptée aux besoins de la population pour favoriser la mixité sociale
- Objectif stratégique 2 : Valoriser l'habitat comme vecteur d'attractivité patrimoniale
- Objectif stratégique 3 : Favoriser la remise sur le marché de logements vacants
- Objectif stratégique 4 : Améliorer les performances énergétiques des logements en soutenant les propriétaires

Orientation stratégique 2 : Renforcer l'attractivité commerciale du centre-ville pour répondre aux besoins des habitants du bassin de vie

Calvisson œuvre de manière active depuis une dizaine d'années pour redynamiser le commerce de centre-ville, qui participe fortement à la fonction de centralité de la commune. Elle a acquis pour cela plusieurs locaux sur la place du Général de Gaulle qui concentre aujourd'hui l'essentiel des commerces du centre, afin de créer des restaurants et bars qui animent la place. Les habitants eux-mêmes reconnaissent que le centre-ville est attractif et fréquentent ces établissements. Certains commerces sont encore en activité dans la Grand'Rue, ancienne artère commerçante qui mène à la mairie et au haut du village. Il s'agira de maintenir cette activité en adéquation avec les besoins identifiés par les habitants. L'offre commerciale du centre-ville est constituée majoritairement de commerces de proximité et de restaurants ou bars. La volonté de la municipalité est désormais de préserver ce tissu commercial, de renforcer l'offre, et de favoriser le dynamisme commerçant en s'appuyant sur le profil de la population de la commune, plutôt jeune et familiale. Il s'agit également de favoriser l'embellissement des commerces de centre-ville, en lien avec la requalification de la place, pour renvoyer une image qualitative et esthétique de cet espace afin de renforcer son attractivité. Ce cœur de ville doit également être davantage ouvert vers l'extérieur et notamment vers la zone d'activités du Vigné qui se situe au Sud Est de la commune et qui accueille de nombreuses activités artisanales et commerciales. La demande d'implantation des entreprises sur cette zone est très importante et sa capacité d'accueil maximale est aujourd'hui atteinte. Pour autant, l'économie locale et la fonction d'emploi de la commune sont insuffisantes. La municipalité réfléchit aux solutions qu'elle pourrait apporter pour répondre à la demande d'implantation des entreprises artisanales. Ces deux espaces se trouvent à environ un kilomètre de distance et doivent trouver des synergies pour mieux interagir afin que le centre-ville de Calvisson puisse bénéficier de l'attractivité du Vigné. Dans cet objectif, face au manque de foncier en hyper centre et à une offre commerciale insuffisante (exprimée par les habitants), le commerce du centre-ville doit être étendu en direction du quartier Vigné avec certains commerces déjà présents qui jalonnent ce cheminement.

3 objectifs stratégiques sont identifiés :

- Objectif stratégique 1 : Renforcer l'attractivité du pôle marchand et favoriser l'embellissement du centre-ville
- Objectif stratégique 2 : Maintenir et poursuivre le développement de l'offre commerciale autour de la place centrale et encourager un linéaire commercial en lien avec la ZAE
- Objectif stratégique 3 : Favoriser les animations et valoriser l'offre commerciale en s'appuyant sur le profil de la population

Orientation stratégique 3 : Développer des mobilités pour tous et favoriser l'accès au centre-ville

La place de la voiture dans le centre-ville de Calvisson est aujourd'hui problématique, notamment d'un point de vue du stationnement, malgré la création de poches de stationnement nouvelles par la municipalité. Afin de diminuer la place omniprésente de la voiture en ville, la commune souhaite donc mener une politique volontariste en faveur des mobilités durables.

3 objectifs stratégiques ont été définis :

Objectif stratégique 1 : Renforcer le cadre de vie de Calvisson en adaptant la rénovation des espaces publics aux attentes contemporaines (lumière, végétalisation, biodiversité, désimperméabilisation)

Objectif stratégique 2 : Faire du patrimoine urbain et paysager local un vecteur majeur d'attractivité du centre-ville

Objectif stratégique 3 : Redonner une place à l'eau en milieu urbain et pérenniser les relations directes de la ville à ses espaces de nature

Orientation stratégique 5 : Favoriser l'implantation d'équipements publics et de services au plus près des habitants du bassin de vie.

Les équipements publics et les services apportés aux usagers, habitants et touristes font partie intégrante des fonctions de centralité qu'exercent la commune de Calvisson. Ils sont là pour répondre aux besoins des habitants, et pour favoriser le cadre de vie. Avec une forte évolution de sa population, Calvisson œuvre depuis plusieurs années à leur développement. Aussi, développer et proposer des équipements publics de qualité au cœur même du centre-ville participe au fait d'avoir des flux, de l'attractivité commerciale et des habitants en centre-ancien pour un centre-ville vivant. C'est pourquoi la commune mène depuis plusieurs années une politique active sur les équipements publics notamment en faveur du développement culturel avec l'implantation de la médiathèque sur le haut du village et l'installation récente d'une micro-folie. Plus récemment, l'ouverture d'une maison de l'information sur la place du Général de Gaulle permet aux touristes et aux usagers d'obtenir différents renseignements sur la commune et de dynamiser cet espace. La municipalité souhaite renforcer le développement de la culture, en s'appuyant sur le profil de la population. Il s'agit notamment de renforcer l'offre d'équipements au service de la culture. En ce sens, il est prévu de construire une école de musique intercommunale pour permettre aux jeunes de la commune et des communes environnantes d'apprendre la pratique de la musique.

Bien que la commune soit dotée d'une offre de santé satisfaisante, la commune souhaite veiller à ce qu'une partie de l'offre de santé soit maintenue sur le centre-ville et non concentrée exclusivement sur la zone d'activités. Il s'agit là d'un enjeu important sur l'attractivité du centre et des besoins des habitants.

Enfin, l'attractivité de la commune est également liée à la présence de ses nombreux équipements sportifs et de loisirs, qu'il convient pour certains de rénover.

L'ensemble de cette stratégie doit être menée sur une commune où très peu de foncier est encore mobilisable et où la législation est de plus en plus stricte pour l'artificialisation des sols. La présente Opération de revitalisation du Territoire doit tenir compte de cet aspect et anticiper les stratégies foncières à mener dans les années à venir pour répondre aux besoins des habitants.

3 objectifs stratégiques ont été définis :

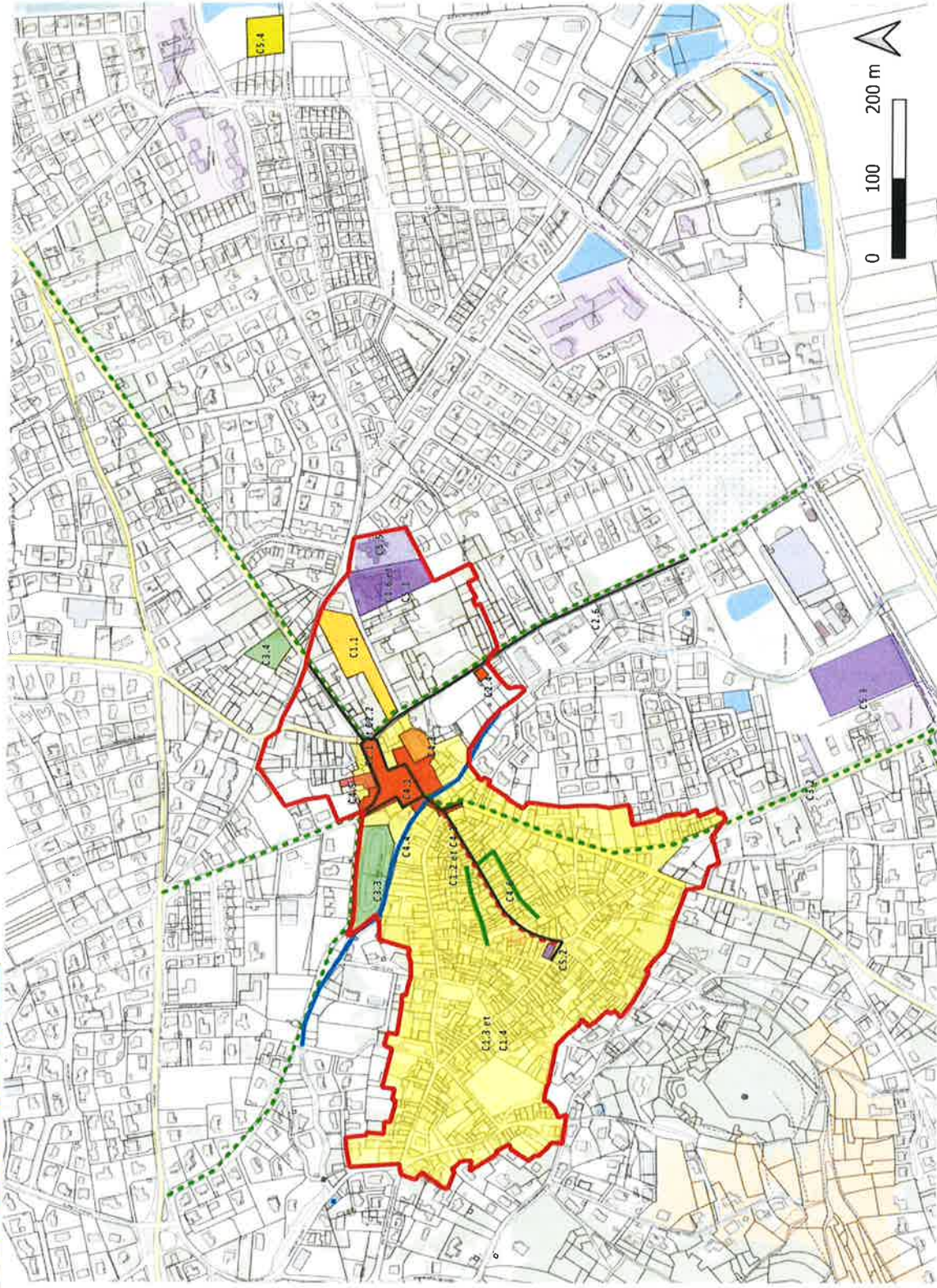
Objectif stratégique 1 : Développer l'offre de service de proximité afin de répondre aux besoins des habitants du bassin de vie et de renforcer l'attractivité territoriale

Objectif stratégique 2 : Repérer les espaces fonciers disponibles permettant de développer les équipements de demain

Objectif stratégique 3 : Poursuivre la rénovation des équipements publics

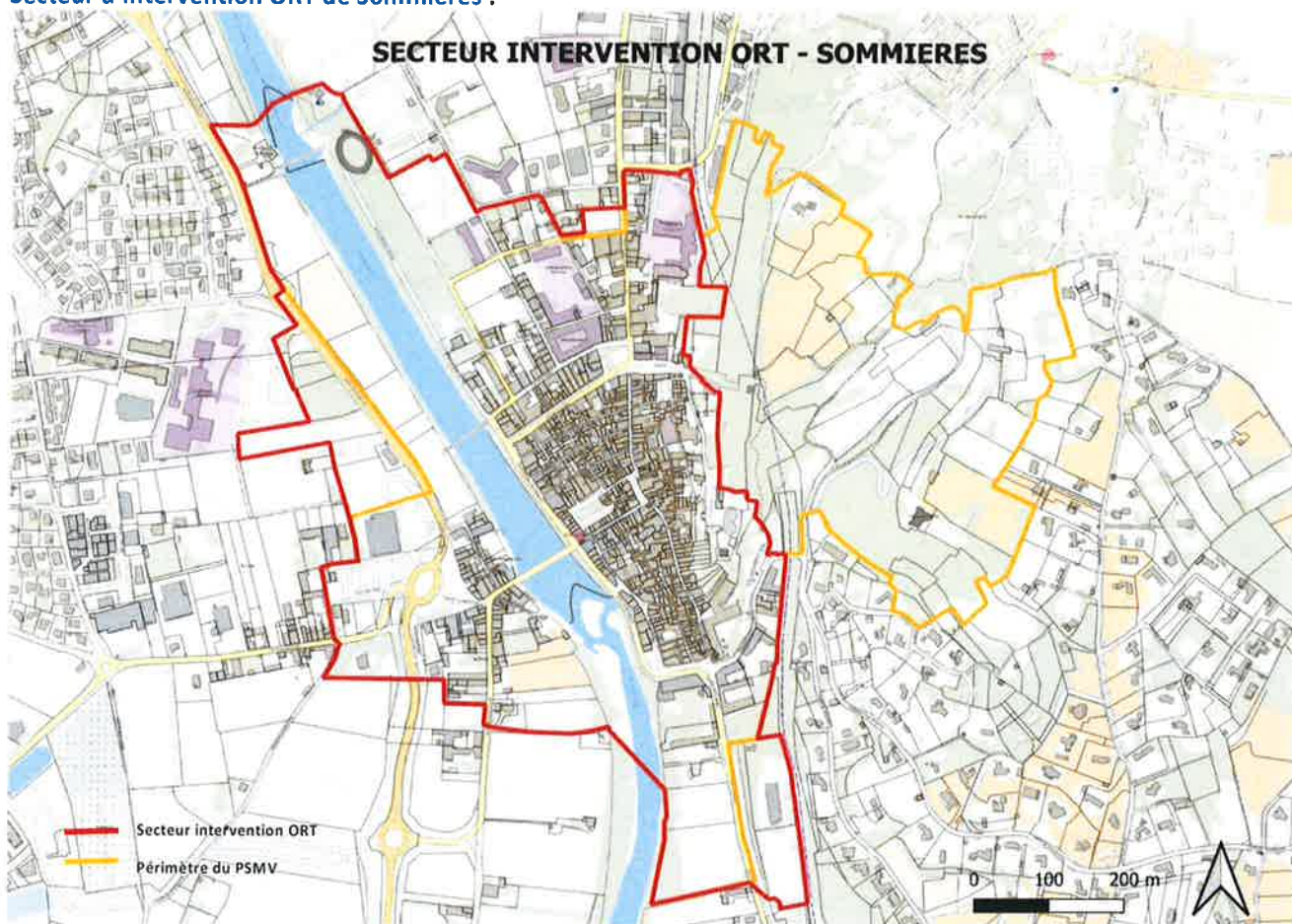
| | | | |
|---|---|--|---|
| <p>Formes urbaines, espaces publics, patrimoine et paysage</p> | <ul style="list-style-type: none"> - Favoriser l'embellissement de la commune à travers la mise en valeur patrimoniale du bâti ancien et des espaces publics - Favoriser le lien social à travers des espaces publics de qualité - Programmer une réqualification des entrées de ville - Renforcer l'identité paysagère, culturelle et environnementale de Calvisson - Redonner une place à l'eau en milieu urbain | <ul style="list-style-type: none"> - Renforcer le cadre de vie de Calvisson en adaptant la rénovation des espaces publics aux attentes contemporaines (lumière, végétalisation, biodiversité, désimperméabilisation) - Faire du patrimoine urbain et paysager local un vecteur majeur d'attractivité du centre-ville - Redonner une place à l'eau en milieu urbain et pérenniser les relations directes de la ville à ses espaces de nature | <p>Poursuivre la rénovation du patrimoine et de l'espace public afin d'améliorer l'attractivité du centre et son cadre de vie</p> |
| <p>Accès aux équipements, services publics, offre culturelle et de loisirs</p> | <ul style="list-style-type: none"> - Répondre aux besoins actuels et à venir des habitants de la commune et du bassin de vie - Améliorer le cadre de vie - Apporter de nouveaux services favorisant l'attractivité territoriale - Dynamiser le centre-ville à travers le développement d'une offre culturelle et de loisirs structurante - Réfléchir et réserver les espaces foncier dédiés aux équipements structurants de demain | <ul style="list-style-type: none"> - Développer l'offre de service de proximité afin de répondre aux besoins des habitants du bassin de vie et de renforcer l'attractivité territoriale - Repérer les espaces fonciers disponibles permettant de développer les équipements de demain - Poursuivre la rénovation des équipements publics | <p>Favoriser l'implantation d'équipements publics et de services au plus près des habitants du bassin de vie</p> |

Spatialisation du plan d'actions PVD de Calvisson :



Secteur d'intervention ORT de Sommières :

SECTEUR INTERVENTION ORT - SOMMIERES



Article 7 : Autres dispositions applicables

Certains outils juridiques nécessitent que la convention d'ORT les mettent en œuvre ou en précise leur application.

Ainsi, eu égard à la stratégie et au projet de revitalisation poursuivis, il est décidé :

- Qu'en application de l'article L.303-2 du CCH (10° du III), l'autorité compétente en matière de PLU s'engage à procéder aux modifications du dit document, approuvé ou en cours d'approbation, nécessaires à la mise en œuvre des plans, projets ou actions prévus par la présente convention. En cas de transfert de cette compétence à l'EPCI en application de l'avant-dernier alinéa de l'article L. 5211-17 du code général des collectivités territoriales, celui-ci se substitue à la commune concernée par cet engagement ;
- Qu'en application du III de l'article L.303-2 CCH, dans les centres-villes inclus dans les secteurs d'intervention définis supra, les baux relatifs à un local commercial conclus postérieurement à la signature de la présente convention ne peuvent porter que sur ce local dans les immeubles qui abritent à la fois un ou plusieurs locaux commerciaux ainsi que des locaux destinés à l'habitation, à l'exception des locaux destinés au fonctionnement des activités commerciales ou artisanales et du local destiné à l'habitation occupé par le commerçant ou l'artisan qui exerce son activité professionnelle en rez-de-chaussée ;
- Qu'en application du III de l'article L. 303-2 CCH, dans les centres-villes inclus dans les secteurs d'intervention définis supra, sont interdits postérieurement à la signature de la présente convention les travaux qui conduisent, dans un même immeuble, à la condamnation de l'accès indépendant aux locaux ayant une destination distincte de l'activité commerciale ou artisanale ;
- Qu'en application de l'article L. 752-1-1 du code de commerce, sont soumis à autorisation d'exploitation commerciale les projets mentionnés aux 1° à 6° de l'article L. 752-1 du même code situés dans un secteur d'intervention incluant un centre-ville et dont la surface de vente est égale ou supérieure à 5000 m², ou pour les magasins à prédominance alimentaire, égale ou supérieure à 2500 m².

Article 8 : Suivi et évaluation

Tant que le programme PVD est en vigueur, le suivi et l'évaluation de l'ORT sont ceux précisés dans la convention cadre PVD. Toutefois, en application de l'article L.303-2 CCH, l'ORT fera l'objet d'un bilan annuel et d'une évaluation quinquennale sur la base des indicateurs de suivi déterminés au titre du programme PVD.

Article 9 : publication et traitement des litiges

La présente convention d'ORT sera publiée au registre des actes administratifs de chaque collectivité signataire et transmise pour information au DDFiP ainsi qu'à l'ANCT.

La présente convention est régie par le droit français.

En cas de contestation, litiges ou autres différends éventuels sur l'interprétation ou l'exécution de la convention, les parties s'efforceront de parvenir à un règlement à l'amiable entre elles. A défaut, et

Convention signée à Calvisson le 25 juillet 2023

Par :

| | |
|---|--|
| L'Etat, représenté par la Préfète du Gard, Madame Marie-Françoise LECAILLON | |
| La Préfète du Gard  Marie-Françoise LECAILLON | |
| La Région Occitanie Pyrénées Méditerranée, représentée par sa Présidente, Madame Carole DELGA | Le Département, représenté par sa Présidente, Madame Françoise LAURENT-PERRIGOT |
|  |  |
| La Banque des territoires, représentée par sa Directrice régionale Occitanie, Madame Annabelle VIOLETT | La Communauté de communes du Pays de Sommières, représentée par son Président, Monsieur Pierre MARTINEZ |
|  |  |
| La commune de Calvisson, représentée par son Maire, Monsieur André SAUZEDE ou son représentant | La commune de Sommières, représentée par son Maire, Monsieur Pierre MARTINEZ |
|  |  |
| Le PETR Vidourle Camargue, représenté par son Président, Monsieur Pierre MARTINEZ | L'Etablissement Public Foncier Occitanie, représenté par sa Directrice Générale, Madame Sophie LAFENETRE |
|  |  |